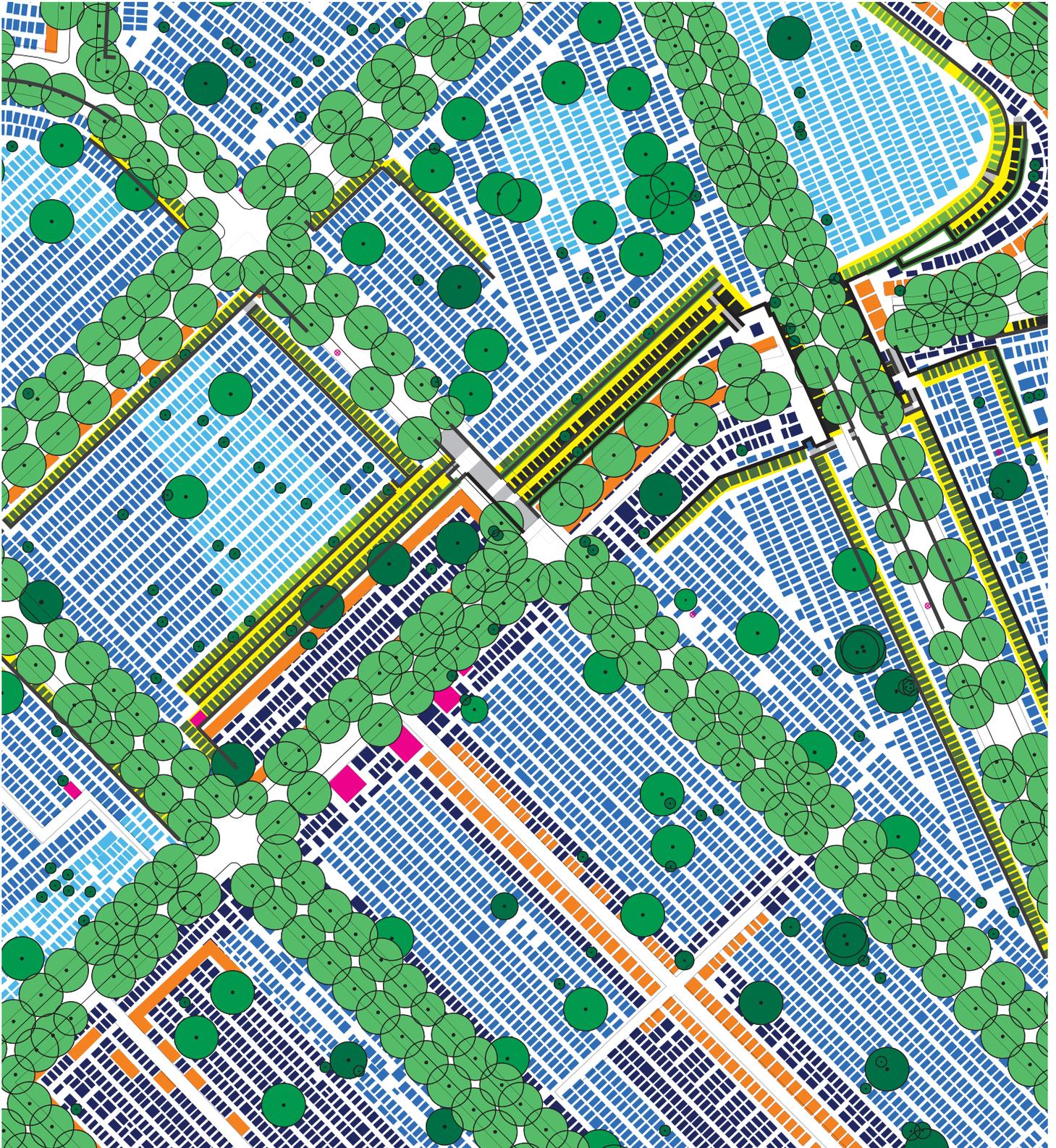


Étude pour le renforcement de la protection paysagère et patrimoniale du cimetière Montmartre



Directrice de la publication: Dominique Alba
Étude réalisée par: Emmanuelle Roux, Yann-Fanch Vauléon, Pauline Virot, Julien Greverend
Sous la direction de: Christiane Blancot
Photos et illustrations: Apur sauf mention contraire
Cartographie: Marie-Thérèse Besse, Maria Dragoni
Mise en page: Edwige Dessenne
www.apur.org

Sommaire

Introduction	5
Synthèse.....	6
Éléments pour un plan de gestion.....	6
1. Un cimetière urbain dans un site exceptionnel	9
1.1. Genèse du cimetière et mise en place	9
1.2. Évolution du cimetière et de son environnement urbain	10
2. Diagnostic environnemental, paysager et patrimonial du cimetière.....	17
2.1. Topographie, composition, tracés, ouvrages et lieux singuliers	17
2.2. Nature des sols	26
2.3. Sépultures : dernière demeure et objet du souvenir	32
2.4. La végétation	38
2.5. Une dimension écologique et climatique forte	48
3. Relation ville-cimetière, usages et gestion	51
3.1. Rapport avec la ville : relations visuelles	51
3.2. Une valeur patrimoniale et touristique.....	56
3.3. Une valeur d'espace de proximité	58
3.4. Éléments de gestion	64
4. Les entités paysagères du cimetière Montmartre.....	71
4.1. Les grandes étendues minérales.....	72
4.2. Les grandes étendues arborées	74
4.3. Le sous-bois.....	76
4.4. Les promontoires	78
4.5. Les pentes	80
4.6. L'entrée	82
4.7. Les enclaves	84
Annexes.....	87

Introduction

En 2010, la Ville de Paris a engagé une procédure visant à renforcer la protection paysagère et patrimoniale du cimetière Montmartre car ce cimetière, ouvert en 1825, est un des plus remarquables de Paris, à la fois par sa situation géographique et urbaine, au flanc de la Butte Montmartre et par le caractère exceptionnel du patrimoine artistique, architectural et végétal qu'il abrite.

Comme le cimetière du Père-Lachaise, c'est un véritable musée en plein air et la protection de ce lieu vise à disposer, comme au Père-Lachaise, d'une base réglementaire (la loi de protection de sites et des paysages de 1930) permettant l'élaboration d'un plan de gestion du site.

Après une première phase de réflexion au sein des services de la Ville de Paris, avec les services compétents de l'État, qui a conclu à la nécessité de préparer un dossier de classement du site pour garantir à la Ville un contrôle des aménagements dans le temps, la DEVE, en charge de la gestion des cimetières, a confié à l'APUR en 2012 une étude qui a pour objectifs :

- de préciser les atouts environnementaux et patrimoniaux du cimetière ;
- de dégager les points forts du site et les enjeux de son évolution ;
- de fournir les éléments nécessaires à la rédaction du dossier de protection et du futur plan de gestion.

L'étude s'est déroulée en trois temps.

Le premier temps a été consacré à l'élaboration d'un diagnostic du site qui s'appuie sur :

- une connaissance de l'histoire urbaine du lieu, du processus d'installation du cimetière, de l'urbanisation du quartier Montmartre et de la relation ville-cimetière qui s'est ainsi mise en place ;
- une analyse de son organisation générale et de ses composantes : tracés et reliefs, bâtiments, clôtures, voiries, sols, plantations... pour apprécier les règles de constitution de ses paysages et comprendre ce qui fait leur force ;
- une analyse des usages du site, des pratiques de gestion et une appréciation du rôle particulier que joue ce cimetière au cœur d'un tissu urbain dense, très minéral, ne disposant d'aucun autre lieu calme et frais à proximité ;
- une connaissance de sa valeur patrimoniale et mémorielle par une analyse de la typologie des sépultures et de leur intérêt architectural et historique (cette connaissance doit beaucoup aux travaux d'inventaire réalisés par le service des cimetières de la DEVE).

Le second temps a été consacré à la tenue d'un atelier de travail entre tous les acteurs le 7 février 2013, consacré au partage du diagnostic, au recueil des remarques et à l'expression des principes sur lesquels baser un plan de gestion du site.

Le troisième temps a été consacré à dégager les principes généraux d'évolution du site et à définir les préconisations destinées à conforter la force et la qualité de ses paysages, à pérenniser son caractère patrimonial et culturel et ses atouts environnementaux et climatiques, à améliorer l'accueil du public et préfigurer les outils de sa gestion.

Le dossier d'étude, à partir de l'histoire du cimetière, des relevés et de l'analyse de ses composantes et de ses usages, décline les préconisations à inscrire dans un plan de gestion du site pour la valorisation de ses paysages et de son patrimoine funéraire, le renforcement de son intégration dans la ville, de l'accueil du public et une plus grande prise en considération de son histoire et de son rôle.

Synthèse

Éléments pour un plan de gestion

Le cimetière Montmartre est un site majeur de Paris. Son rôle, à la fois social, patrimonial, écologique et paysager et sa place au cœur de la ville dense en font un cimetière très sollicité. Ses espaces sont saturés. Les tombes et sépultures ont fortement évolué au cours des cinquante dernières années amenant un risque de banalisation du site et d'asphyxie de ses espaces au détriment de la qualité de ses paysages et de la valeur de son patrimoine funéraire et végétal. Il est donc nécessaire de le protéger plus solidement et de mettre en œuvre un plan de gestion pour qu'il puisse continuer à remplir ses fonctions tout en se donnant les moyens de renforcer ses qualités.

Au terme de cette étude, quelques principes pouvant servir de base à l'élaboration de ce plan de gestion peuvent être énoncés :

Patrimoine, espace et paysage

1/L'occupation du cimetière est aujourd'hui maximale. Il n'est plus souhaitable d'ajouter de nouvelles concessions sans, en même temps, mener une politique de « dédensification » raisonnée, en combinant les objectifs d'exploitation funéraire et le respect du cadre paysager (restitution des circulations réduites, obstruées ou coupées par des concessions ; réserves pour recréer des espaces plantés et conforter le paysage végétal ; reconstitution des compositions abâtardies...). À ce stade, on peut estimer qu'environ 2 % des concessions seront à supprimer peu à peu au rythme des reprises.

2/Le patrimoine funéraire a tendance à se standardiser. Il doit faire l'objet d'une politique d'ensemble basée sur :

- la qualité architecturale de certaines tombes, chapelles ou caveaux qui ponctuent l'espace et constituent les « monuments » du site et devraient à ce titre être conservés et restaurés, et l'évolution de leurs « abords » surveillée ;
- la qualité et la cohérence d'alignements anciens remarquables (il est notamment possible de privilégier la série en ce qu'elle a de structurant dans le paysage du cimetière comme on le ferait d'une série d'immeubles ordonnancés) qui devront être pris en compte pour la réalisation de sépultures nouvelles ou faire l'objet d'une politique de réutilisation du patrimoine existant ;
- la qualité mémorielle liée à l'identité particulière du cimetière, à l'histoire des personnes et des familles qui y sont inhumées, qui devrait à ce titre être préservée et documentée ;
- la qualité environnementale de quelques sépultures végétalisées qui mériteraient d'être encouragées et développées ;
- la mise en place d'une politique de réutilisation des monuments funéraires pour une nouvelle offre cinéraire.

3/La composition du cimetière, la clarté de ses tracés à travers un relief accidenté, les ouvrages d'art, murs de soutènement et de clôture, escaliers, ainsi que les ferronneries qui s'y rattachent, constituent par eux-mêmes un patrimoine urbain et architectural à protéger et mettre en valeur. Cela passe notamment par un inventaire des ouvrages et de leur état et un plan de restauration et de rénovation inscrit dans le plan de gestion.

4/Le paysage du cimetière repose pour beaucoup sur la place qu'y tient la végétation et les rapports étroits que celle-ci entretient avec la composition du cimetière, ses allées, son relief, son patrimoine funéraire, ses murs d'enceinte et la ville qui l'entoure.

5/La densité de la végétation confère au cimetière un rôle semblable à celui d'un jardin public, régulant la température lors des fortes chaleurs estivales. Le cimetière est un « îlot de fraîcheur » au cœur d'un quartier très minéral. Son patrimoine végétal est également support d'une biodiversité reconnue. Une politique d'ensemble sur le patrimoine végétal, sa place, son caractère, les essences et espèces qui le composent constituent un des éléments essentiels du plan de gestion, qui doit permettre :

- de structurer les paysages aujourd'hui « affadis » par les monuments funéraires standardisés ;
- de rénover et de donner un caractère fort aux grands alignements d'arbres qui soulignent les compositions ;
- de renforcer la combinaison des différentes strates végétales propices à la biodiversité et notamment de retrouver une strate herbacée aujourd'hui peu présente ;
- de créer des filtres entre la ville et le cimetière, particulièrement lorsque les surplombs sont importants, pour préserver l'intimité et le recueillement au sein du cimetière ;

- de renforcer la végétation du mur d'enceinte et des talus propice au développement de la biodiversité et aux continuités écologiques avec les espaces plantés proches.

6/Une politique d'ensemble sur **les sols** est nécessaire pour renforcer la lisibilité de la composition, minimiser l'imperméabilisation et assurer un meilleur confort de parcours aux usagers :

- simplifier les matériaux de sols et les homogénéiser en fonction du statut des voies et de la qualité des parcours (avenues, allées, chemin, plat ou en pente...)
- choisir les matériaux de sols en intégrant le critère de la porosité et de la végétalisation souhaitée : préserver la perméabilité du sol des divisions, déposer toute forme de débordement pérenne des concessions sur l'espace public (paillasse en béton...) et, à l'instar des cimetières extra-muros, privilégier l'engazonnement des trottoirs ;

Usages et pratiques

7/Aujourd'hui au cœur de la ville dense, les cimetières deviennent des lieux recherchés qu'il convient de pouvoir pratiquer quotidiennement pour leur fraîcheur, leur quiétude et la relation qu'ils permettent avec la nature dans un contexte urbain très minéral.

Concilier pratiques funéraires, pratiques quotidiennes d'une population riveraine et pratiques touristiques d'un lieu de grande valeur culturelle et patrimoniale constitue un postulat de base pour faire évoluer la gestion du site.

8/Rendre le lieu plus **accessible à tous** et facilement praticable suppose :

- de pouvoir le traverser aisément : il est possible d'établir une nouvelle entrée à l'est du site qui constituera un parcours relativement confidentiel, un raccourci et un accès privilégié au cimetière pour les habitants du quartier ;
- d'y installer des **aménités** (bancs, corbeilles, fontaines...) permettant d'y flâner, de s'y reposer et de disposer de points d'eau mieux répartis pour l'entretien et le fleurissement des tombes par les familles.

9/La valorisation du site passe par une modification de l'organisation de sa **gestion** dans l'espace du cimetière :

- amélioration de l'accueil du public et notamment des locaux de réception des familles endeuillées ;
- création de lieux de stockage des matériaux, outils et véhicules (utilisation pérenne et complète de la grande voûte du pont) ;
- amélioration des locaux du personnel technique.

Mesures de protection envisagées et conséquences

Faire du cimetière Montmartre un site classé le porte au niveau du cimetière du Père Lachaise, seul cimetière relevant des sites classés de Paris. Cela implique que toute modification touchant le patrimoine propriété de la Ville (bâtiments, murs, voirie, patrimoine arboré) ou celui de propriété privée (monuments funéraires) est soumise à l'autorisation spéciale du préfet après avis de l'architecte des bâtiments de France. Dans ce contexte, le plan de gestion devient l'outil de contrôle et de gestion commun aux services gestionnaires et aux services instructeurs des demandes, l'ABF et le préfet.

10/Périmètre du site classé : la cohérence du cimetière, son histoire, son paysage et son patrimoine imposent d'inclure dans le périmètre du site classé l'ensemble du cimetière, ses bâtiments, son patrimoine funéraire, sa végétation et ses ouvrages de soutènements, y compris ses murs d'enceinte. En revanche, le pont Caulaincourt qui l'enjambe n'appartient pas à cette histoire. Il s'agit d'un ouvrage d'art qui est venu s'y ajouter sans s'y intégrer réellement et, s'il a des conséquences sur l'entretien des tombes qui se trouvent en dessous, il n'est venu bousculer ni son ordonnancement, ni sa composition. Aussi, il semble inutile de l'inclure dans le site classé et de lui appliquer toutes les servitudes qui en résultent. Il reste cependant « sous surveillance » en raison du site inscrit de Paris dans lequel il est inclus.

11/Le patrimoine végétal, le patrimoine funéraire, les aménités, la composition et la nature des sols constituent, ensemble, la qualité patrimoniale et paysagère du cimetière. Leur évolution doit donc être pensée dans un même mouvement, un même projet. C'est pourquoi il est proposé que le **plan de gestion** du cimetière soit établi sur la base des **entités paysagères du cimetière** et non pas par catégories d'objets, afin que soit élaboré un projet global dans lequel chaque acteur vienne agir en cohérence avec les objectifs fixés pour l'entité.

Ce **plan de gestion** devrait ainsi contenir notamment un outil cartographique numérique et un cahier de prescriptions, sorte de plan guide appuyé sur les entités paysagères du cimetière.



Schaal, vue de la fosse commune du cimetière Montmartre, 1824

© PMVP - Pierrain



Schaal, vue générale du cimetière Montmartre, 1824

© PMVP - Pierrain

1. Un cimetière urbain dans un site exceptionnel

1.1. Genèse du cimetière et mise en place

Sous l'ancien Régime, les sépultures faisaient parties de la ville, elles étaient situées à côté ou dans les églises. Puis les cimetières ont été transférés hors la ville, loin des vivants¹.

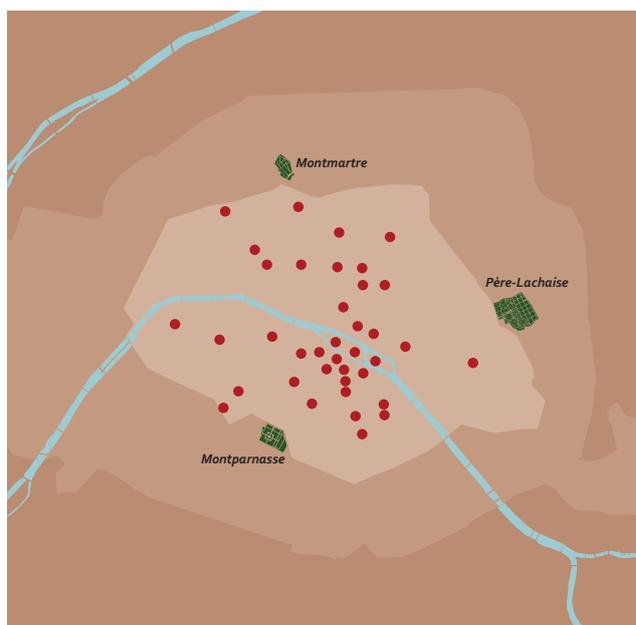
Le 1^{er} janvier 1766, le Parlement prescrivit la fermeture de tous les cimetières intra-muros pour des questions de salubrités. Le clergé s'y opposa et la décision resta sans suite.

Le 30 mai 1780, une fosse commune du cimetière des Innocents s'effondra dans la cave d'un immeuble voisin. Dès lors, le Parlement interdit les inhumations dans ce cimetière qui fut fermé en 1785. Entre 1786 et 1788, les ossements furent transférés dans les catacombes. La Révolution systématisa ces mesures et supprima progressivement tous les cimetières intra-muros. En 1790, l'institution des communes, substituées aux paroisses, jette les bases d'un nouveau régime des cimetières et opère le transfert de la propriété et de la gestion des lieux d'inhumations aux autorités communales.

Le 1^{er} thermidor an VI (18 juillet 1798), des fonds furent débloqués pour l'ouverture de nouvelles nécropoles². C'est ainsi que sont acquis les terrains du premier cimetière Montmartre³ à l'emplacement d'une ancienne carrière, on le nomme alors « Champ du repos ». Puis l'arrêté préfectoral du 21 ventôse an IX (1801) prévoit la création de trois grands cimetières : l'un au nord, un autre à l'est et le dernier au sud.

Le premier cimetière ouvert est celui du Père Lachaise en 1804 (à l'est). Puis le cimetière Montparnasse (au sud) ouvre en 1824 et celui de Montmartre (au nord) en 1825. Ils sont tous les trois hors Paris, mais à proximité immédiate du mur des fermiers généraux, conformément au décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804) qui interdit les inhumations dans l'enceinte des villes et bourgs.

Le cimetière fut donc implanté hors la ville, car on le voulait distant du monde des vivants. L'Histoire lui a donné un tout autre destin. Le Champ du repos qui existait depuis le XVIII^e siècle, considérablement agrandi entre 1818 et 1824 se transforme dès lors en un cimetière digne de ce nom.



■ Cimetières ouverts au début du XIX^e siècle
● Cimetières existant au XVIII^e siècle

La nouvelle nécropole ouvrit en 1825, occupant un espace moindre que prévu initialement.

En 1847, l'augmentation de la population parisienne se fit ressentir sur les cimetières et celui de Montmartre s'est vu doté d'une annexe. Supprimée en 1879, celle-ci laisse place à un vaste lotissement immobilier.

En 1888, le pont Caulaincourt enjambant le cimetière marque la dernière évolution urbaine du cimetière Montmartre.

Aujourd'hui, cette nécropole fait partie du tissu urbain dense de Paris.

1 – M. Foucault, Dits et écrits 1984, « Des espaces autres » (conférence au Cercle d'études architecturales, 14 mars 1967), in *Architecture, Mouvement, Continuité*, n°5, octobre 1984, p. 46-49.

2 – F. Bertrand, « Cimetières, jardins et colonies », *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien, XIX^e - XX^e siècles*, Paris, Action Artistique Ville de Paris, 2001, p.125.

3 – La butte Montmartre avait déjà été envisagée comme lieu de nécropole. Sous l'ancien régime, en 1785, Fontaine avait obtenu le second prix pour le Prix de Rome. Le sujet était « projet pour la sépulture des rois et princes de la famille royale » « sur le sommet de la montagne de Montmartre ». Voici la description qu'il en fait : « [...] sur le sommet de la montagne de Montmartre [...]. Après avoir indiqué par des étages de portiques différents au-dessus les uns des autres, les rangs qui distinguaient les sépultures des souverains, celles des princes et celles des grands, je consacrai [...] le reste de la montagne, jusqu'au boulevard extérieur, à la sépulture des habitants de la capitale. ». Le projet ne se réalisera pas. En 1799, Jacques Molinos imagine l'unique nécropole de Paris au même endroit.

E. Le Senne, « Un projet de nécropole royale à Montmartre », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du 18^e arrondissement « Le Vieux Montmartre »*, II, 1987, p.324-325.

1.2. Évolution du cimetière et de son environnement urbain

Ouvert en 1825, le cimetière parisien du Nord, dit « de Montmartre », est situé en dehors de la capitale. À partir de 1860, date de l'annexion des communes limitrophes, le cimetière est désormais dans Paris. Son implantation s'est faite sur un site dont les particularités topographiques ont évolué tout au long du XIX^e siècle en même temps que son environnement qui s'est rapidement urbanisé plus ou moins sous l'influence du cimetière.

Paris et Montmartre au XVIII^e siècle

Montmartre est alors un petit village à la périphérie de Paris. La commune est établie sur la butte éponyme. L'exploitation du sol calcaire et la culture maraîchère et viticole forment ses principales ressources et activités. Les chemins permettant d'accéder à la butte serpentent entre les carrières. La porte de Clichy fait partie des plus importantes, la grande route qui la traverse relie par une fourche Paris à Clichy-la-Garenne et à Saint-Ouen.



Carte des chasses du roi, 1764

Le cimetière Montmartre sous l'Empire

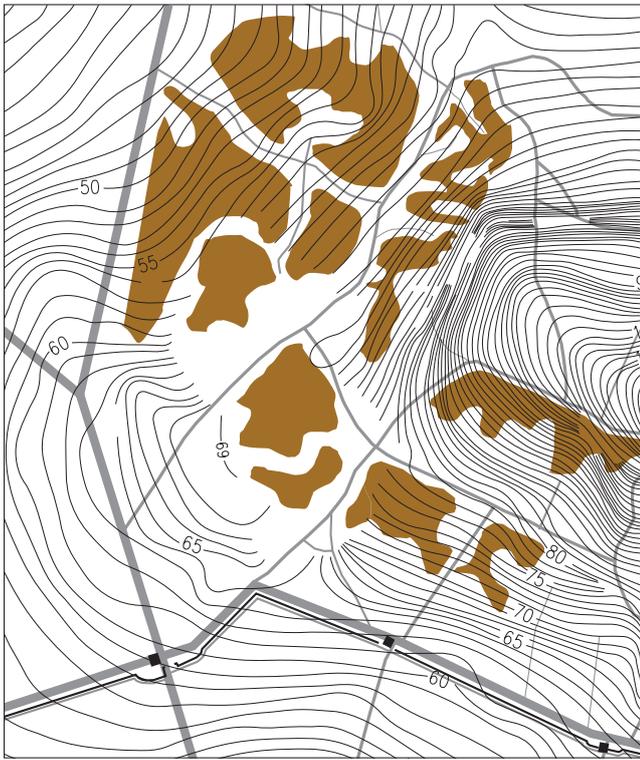
Au fil de l'exploitation, les carrières se déplacent vers la butte, laissant place à des terrains à la topographie particulière. C'est dans l'une de ces anciennes carrières que le cimetière Sous-Montmartre prend place. En 1798, Antoine Sauzay, administrateur du département de la Seine, achète le terrain d'Antoine Ayné. Celui-ci fait environ 1 hectare et 28 ares de superficie⁴. Après les périodes troubles de la Révolution les voiries ont peu changé. La carte des terrains à acquérir par Godde et Degand renseigne sur la nature des sols d'alors. La plupart sont d'anciennes carrières, désormais utilisées pour les activités agraires.

Le plan des terrains à acquérir prévoit une entrée qui diffère de celle du « Champ au repos ». En effet, le chemin de la Butte aux Gardes, coupé par le futur tracé de l'enceinte du cimetière, est alors projeté comme le nouvel accès à la nécropole. Deux autres voies se retrouvent coupées du territoire car situées à l'intérieur de la nouvelle enclave, le chemin des Fours et l'ancien chemin du Couvent des Dames.

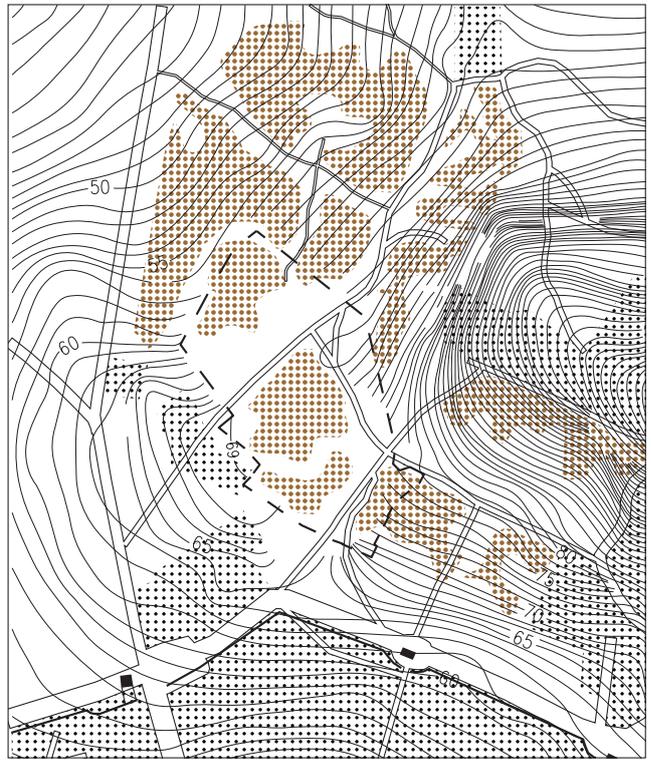


Carte des terrains à acquérir par Godde et Degand, 1814

4 – S. Detchemendy. 1994. « Le cimetière de Montmartre – Histoire et sculpture funéraire ». Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, Université de Paris IV Sorbonne, p.26-27.

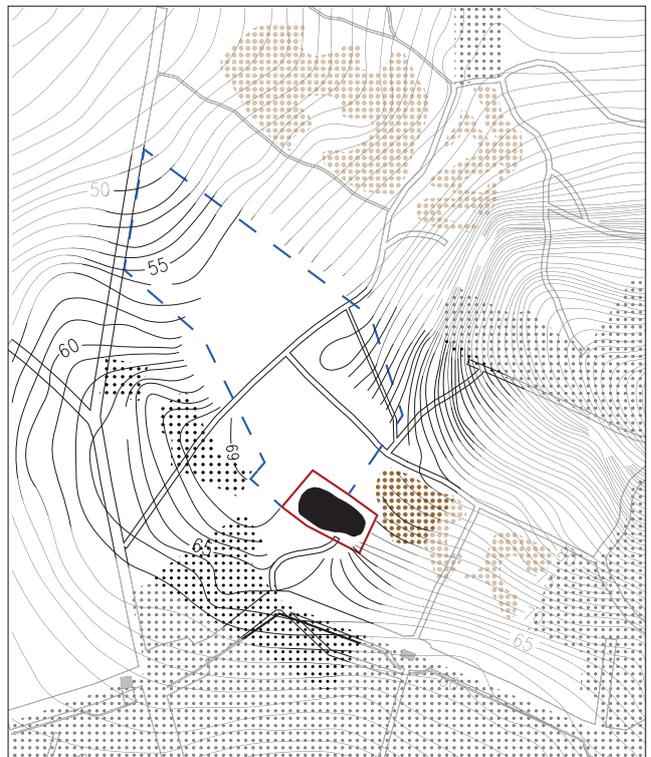
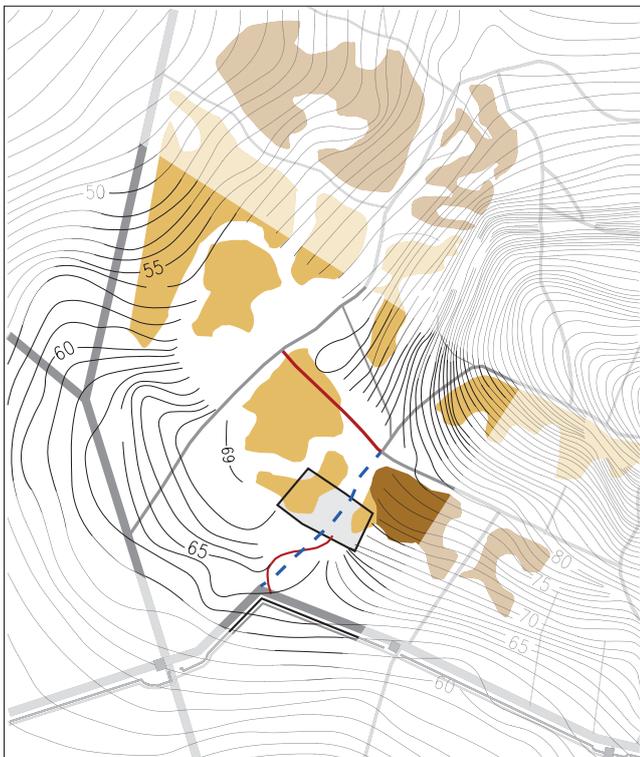


Évolution des carrières et des voies



1764

Morphogénèse du cimetière



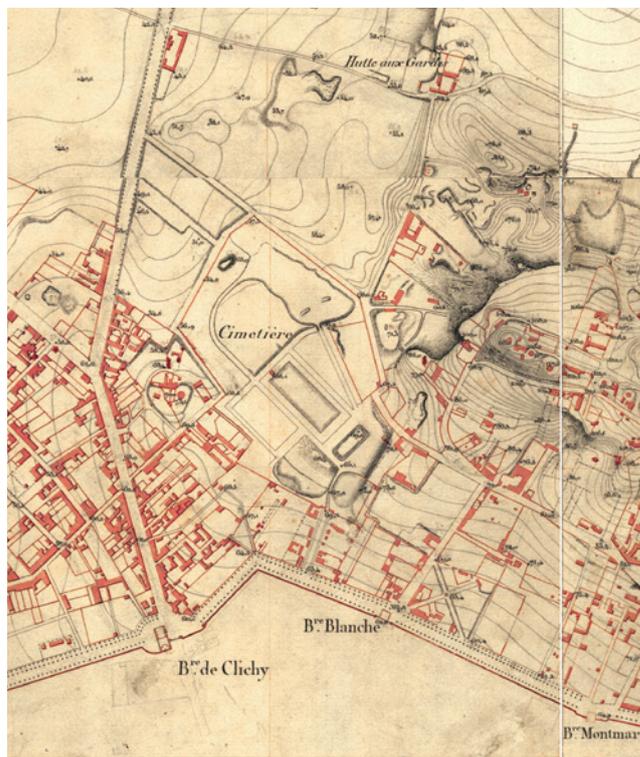
1814

Le cimetière Montmartre dans la première moitié du XIX^e siècle

L'exploitation des carrières se concentre davantage sur la butte, elle se fait même souterraine. La place est ainsi libre pour l'urbanisation de Montmartre. Elle se développe d'abord le long de la fourche, grand axe de communication sur le territoire. Le haut de la butte s'organise aussi et se densifie. Le cimetière s'agrandit pour devenir le cimetière du Nord tel que voulu par Napoléon.

En 1830, le nouveau cimetière est affecté aux inhumations des habitants des quatre premiers arrondissements parisiens. Le cimetière juif est créé en 1823, il disposait jusqu'à la fin du XIX^e siècle de son propre enclos et de sa propre entrée, conformément à l'article 15 du décret des sépultures du 23 prairial an XII (12 juin 1804)⁵. Pour répondre à ce même règlement un pavillon est construit dans les années 1830 et encore visible sur l'atlas de Paris de 1909. À partir de 1825 (ouverture du cimetière Montmartre) le cimetière juif accueille les concessions temporaires.

Depuis son ouverture en 1825, le cimetière du Nord n'a plus rien à voir avec le « Champ du repos ». Richard le décrit en 1830 : « Ce cimetière, depuis son agrandissement, a pris une teinte beaucoup moins sombre, ses allées bien sablées, ainsi que la multitude de fleurs qui s'y trouvent répandues de toutes parts, ont fini par déguiser l'aridité funèbre et primitive du terrain »⁶.



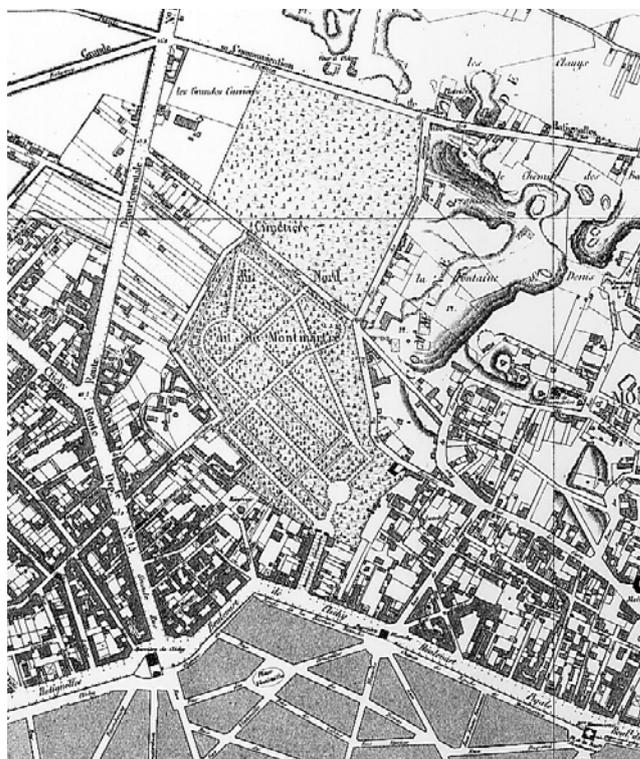
Atlas du département de la Seine, 1831

Atlas du département de la Seine, 1831. © IGN

Le cimetière Montmartre avant l'annexion

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la population parisienne et celle des communes limitrophes augmente sensiblement. Ainsi, en 1817 la commune de Montmartre compte 2000 habitants, en 1857 elle en compte 40000⁷. La densification s'est faite par l'arrivée massive de population rurale à Paris, autour des portes de Pigalle, Blanche et Clichy. À la veille de l'annexion des communes limitrophes de Paris, les abords immédiats du mur des fermiers généraux sont lotis, tout comme les terrains libres intramuros. La fourche composée des avenues de Clichy et de Saint-Ouen est remaniée. Son gabarit est augmenté. Des carrières sont toujours exploitées, mais au plus près de la butte.

Pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses dues à l'accroissement de la population, une annexe destinée à accueillir les concessions temporaires est ouverte en 1847. Les deux entités sont reliées par un tunnel passant sous l'actuelle rue de la Barrière Blanche.



Plan Lefèvre, 1859

© Ecole d'Architecture de Versailles

5 – Chaque culte d'une même commune doit avoir un lieu de sépulture particulier, isolé par un mur ou une haie et posséder une entrée particulière (d'après S. Detchemendy).

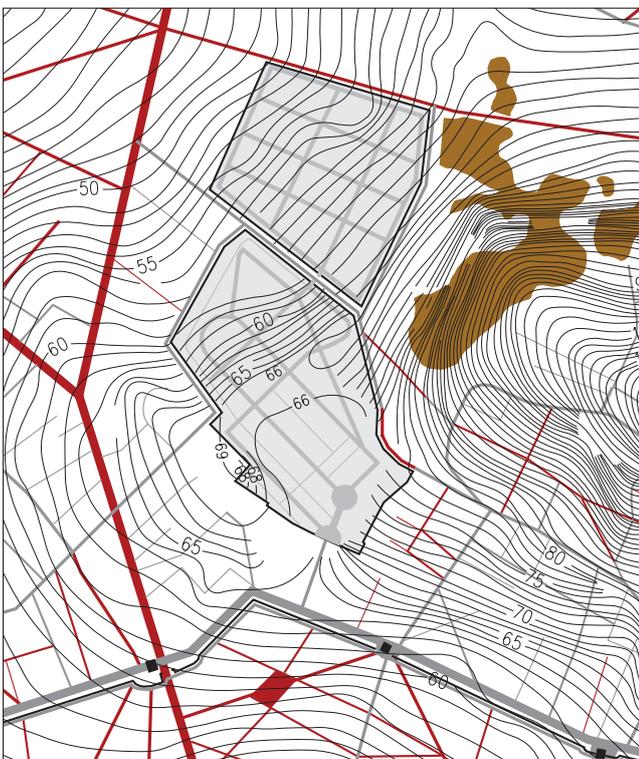
6 – Richard, *Le véritable conducteur aux cimetières*, Paris, 1830, p. 224.

7 – S. Detchemendy. 1994. « Le cimetière de Montmartre – Histoire et sculpture funéraire ». Mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art moderne et contemporain sous la direction de Bruno Foucart, Université de Paris IV Sorbonne, p.49.



Évolution des carrières et des voies

- Voies existantes
- Voies nouvelles, modifiées ou élargies
- Clôture
- Carrière en exploitation
- Ancienne carrière



1831

Morphogénèse du cimetière

- Terrains du cimetière rétrocedés
- Emprise du cimetière en 2012
- Carrières en exploitation
- Fosse commune
- Concessions perpétuelles
- Concessions temporaires
- Concessions Israélites
- Urbanisation



1859

Le cimetière Montmartre dans la seconde moitié du XIX^e siècle

Paris s'est agrandi jusqu'à l'enceinte de Thiers. Les derniers espaces non urbanisés sont lotis, les carrières abandonnées comblées et urbanisées. Haussmann a fait tomber le mur des fermiers généraux et créé un large boulevard. Les anciennes portes de Clichy, Blanche ou Pigalle, sont désormais autant de places qui participent au réseau viarie parisien. Le haut de la butte se densifie. La rue Caulaincourt, ouverte en 1867, la contourne sur son versant nord et rejoint les boulevards par un viaduc qui traverse le cimetière.

Après l'annexion, le cimetière est affecté aux 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 10^e et 18^e arrondissements. Les demandes ne cessant d'augmenter un nouveau cimetière est construit à Saint-Ouen en 1861. Situé hors Paris, il est censé décharger celui de Montmartre en demandes de concessions temporaires. Entre 1879 et 1880 toutes les concessions temporaires existantes dans le cimetière Montmartre sont transférées à Saint-Ouen. L'ancienne annexe du cimetière est alors urbanisée. Un vaste lotissement d'immeubles de rapport doté d'équipements publics y est bâti.



Plan du cadastre, 1900

© Archives de Paris

Le cimetière Montmartre aujourd'hui

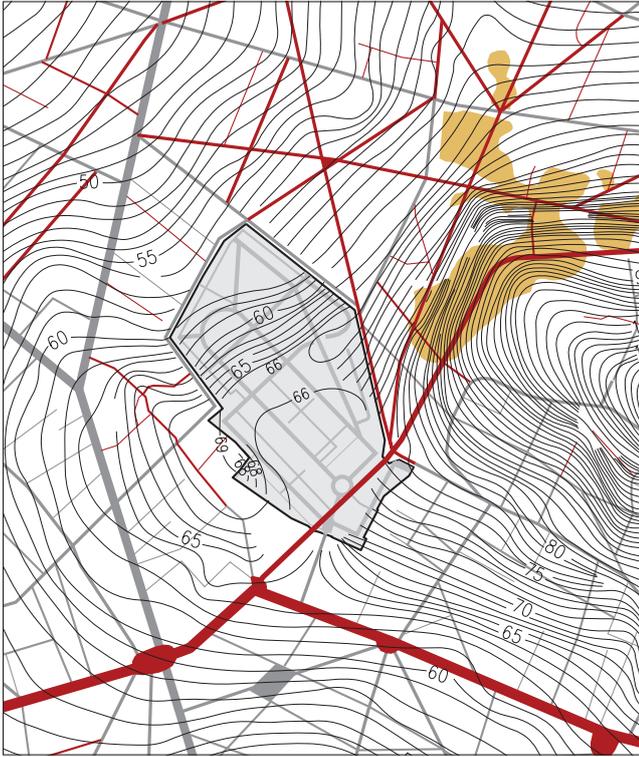
Depuis 1900, le tracé des voies n'a pas changé, la topographie non plus. Cependant, le bâti a muté durant plus d'un siècle. L'urbanisation de ce quartier date du XIX^e siècle, quelques parcelles lanierées ont conservé leur morphologie, d'autres ont été profondément modifiées au rythme des lotissements. C'est sur ce parcellaire disparate que les constructions plus modernes se sont implantées, modifiant le rythme et la composition des façades sans changer réellement la morphologie du quartier. Après la perte de l'annexe du cimetière et la construction du pont Caulaincourt, le cimetière de Montmartre se densifie. Des escaliers sont détruits et reconstruits en plus petits pour gagner deux à trois concessions, des avenues en culs de sac sont aussi loties. En 1980 une étude sur le cimetière est confiée à un jeune architecte⁸, Pierre Lafon, qui donnera le plan de divers aménagements paysagers.



STDF, 2012

© Ville de Paris

8 – Cf. la Note sur le cimetière de Montmartre de P. Hervio, directeur des services industriels et commerciaux, mai 1980 en annexe.



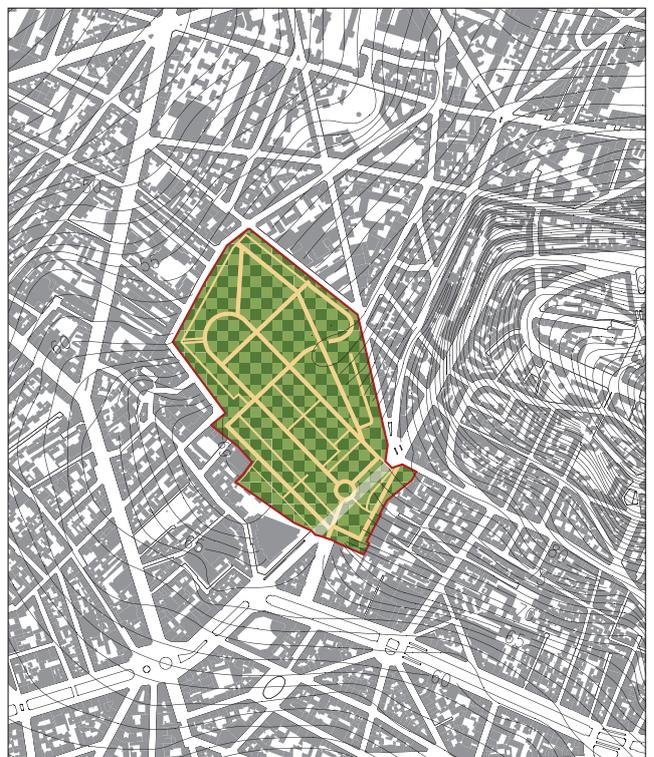
1900

Évolution des carrières et des voies

- Voies existantes
- Voies nouvelles, modifiées ou élargies
- Clôture
- Carrière en exploitation
- Ancienne carrière

Morphogénèse du cimetière

- Emprise du cimetière en 2012
- Concessions perpétuelles
- Concessions temporaires
- Concessions Israélites
- Urbanisation



2012



2. Diagnostic environnemental, paysager et patrimonial du cimetière

Le cimetière Montmartre est l'héritier d'une histoire polymorphe. Il joue désormais un rôle très particulier au cœur d'un secteur de Paris très densément bâti. Approcher les différents aspects de sa réalité suppose de croiser plusieurs approches :

- **une approche morphologique**, tout d'abord, pour comprendre sa structure et ses tracés venus s'inscrire dans une topographie très accidentée héritée des carrières de gypse ;
- **une approche typologique**, ensuite, qui s'attache à identifier toutes les composantes du cimetière en les analysant une à une ;
- **une approche environnementale et climatique** pour apprécier les services rendus par le cimetière à la population qui réside et travaille alentour.

Grâce aux différentes approches développées dans cette partie 2, une première série de préconisations peuvent être énoncées. Elles visent toutes à une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux, urbains et environnementaux du cimetière et ont pour champ d'application l'ensemble du site.

Pendant pour définir les actions capables de protéger et de renforcer les qualités du cimetière, ce premier diagnostic par éléments doit être confronté à l'approche du site par entités paysagères. La partie 4 de l'étude s'y attache en définissant le caractère de chaque entité de paysage à partir de la recombinaison des éléments entre eux dans les différentes parties du cimetière.

Les composantes du cimetière

Le cimetière est un espace « savant » tracé, dessiné, modelé sur un sol dont la topographie est héritée d'une histoire humaine encore plus ancienne. Comprendre ce processus de mise en place du site actuel constitue le premier acte de la connaissance des lieux. Dans « **Topographie, composition, tracés, ouvrage et lieux singuliers** » sont ainsi appréhendés le modelé du sol et son découpage, les ouvrages d'art qu'il a fallu réaliser pour domestiquer la topographie chahutée et les lieux singuliers que cela a engendré.

Dans « **nature des sols** » c'est, en revanche, aux aspects liés au traitement des sols, aux matériaux utilisés que l'on s'attache, afin d'appréhender la lisibilité de l'espace ou son encombrement qui rend difficile sa compréhension et son usage.

Le cimetière est un espace « funéraire ». En cela il n'est pas seulement un lieu public mais un territoire découpé en une multitude de concessions privées qui sont autant d'ensembles mémoriels qui racontent l'histoire de la ville et de sa population. Après environ deux siècles d'existence, les monuments funéraires constituent un patrimoine qui répond à des logiques de composition et de séries qui définissent le paysage du cimetière. Dans « **Sépultures, dernières demeures et objets du souvenir** », cette composante primordiale est classée par type en fonction de son rôle dans l'espace du cimetière, appréhendé dans sa dimension sérielle ou unique, patrimoniale et culturelle.

Le cimetière est un espace « vert », planté et entretenu à la fois par les services publics qui en ont la charge et par les familles qui plantent pour que le vivant accompagne le souvenir des morts. La valeur symbolique de cette végétation est donc au moins aussi importante que sa valeur paysagère et écologique. Dans « **la végétation** » le vivant est répertorié, classé par strate, de la strate muscinale à la strate arborée, et selon son rôle, des plantes et arbres d'alignement aux arbustes et arbres compagnons.

En complément, les **dimensions écologiques et climatiques** du cimetière sont analysées en relation avec l'environnement urbain dans lequel sa végétation s'inscrit sous deux aspects principaux : son rôle dans le réseau des espaces de nature dans la ville et son rôle dans un environnement dense et minéral qui amplifie les effets des îlots de chaleur urbain.

2.1. Topographie, composition, tracés, ouvrages et lieux singuliers

Du romantisme au rationalisme

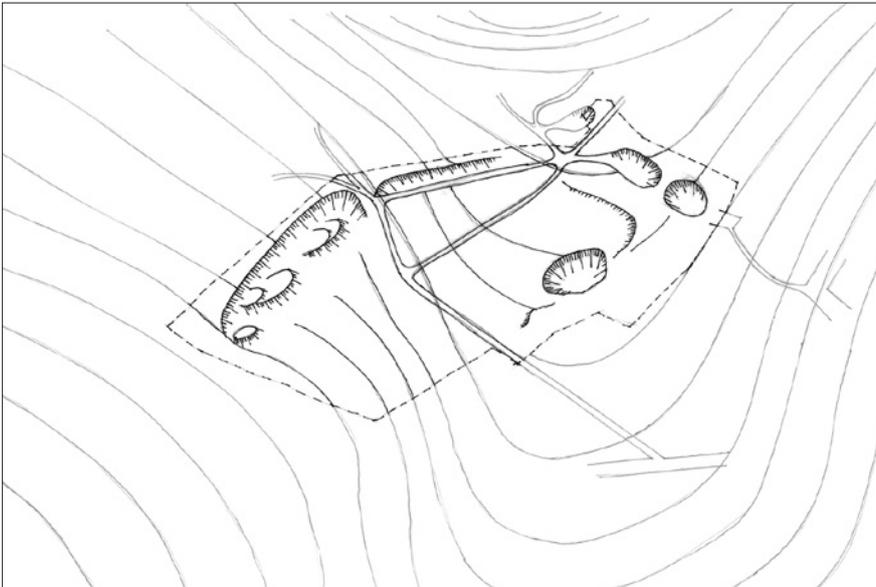
Le cimetière Montmartre a une identité particulière, issue de ses héritages multiples : son passé de carrière de gypse, l'esthétique **romantique** qui a influencé les premières années de sa création et l'esprit **rationaliste** dont on retiendra en particulier le tracé régulateur et la figure majestueuse des grands alignements d'arbres le long des avenues.

Pour comprendre ses formes et sa topographie accidentée, sont analysées successivement les transformations de son nivellement tout au long du XIX^e siècle, la configuration de ses ouvrages d'art créés pour maîtriser les pentes abruptes et définir des tracés de voies et le maillage des concessions, les compositions et perspectives qui en résultent et qui lui confèrent un paysage très particulier et très précieux.

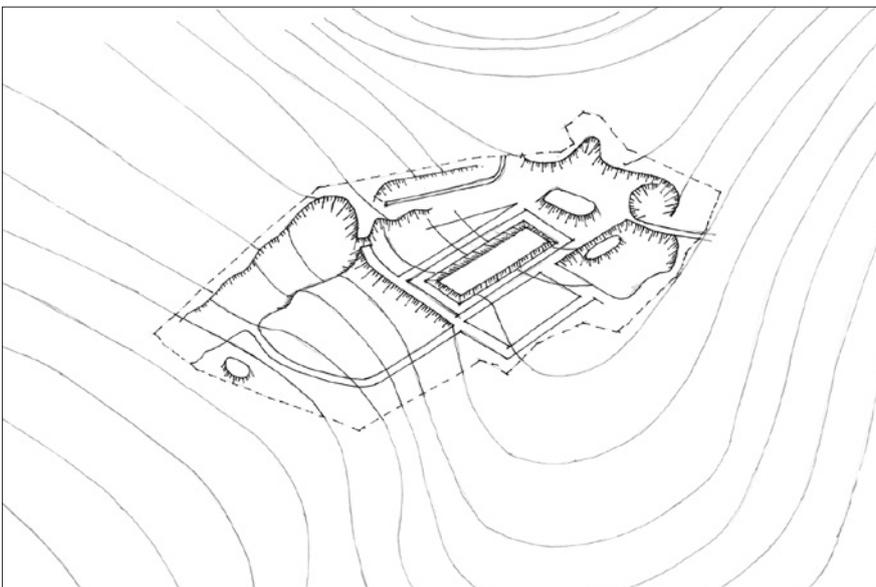
Topographie



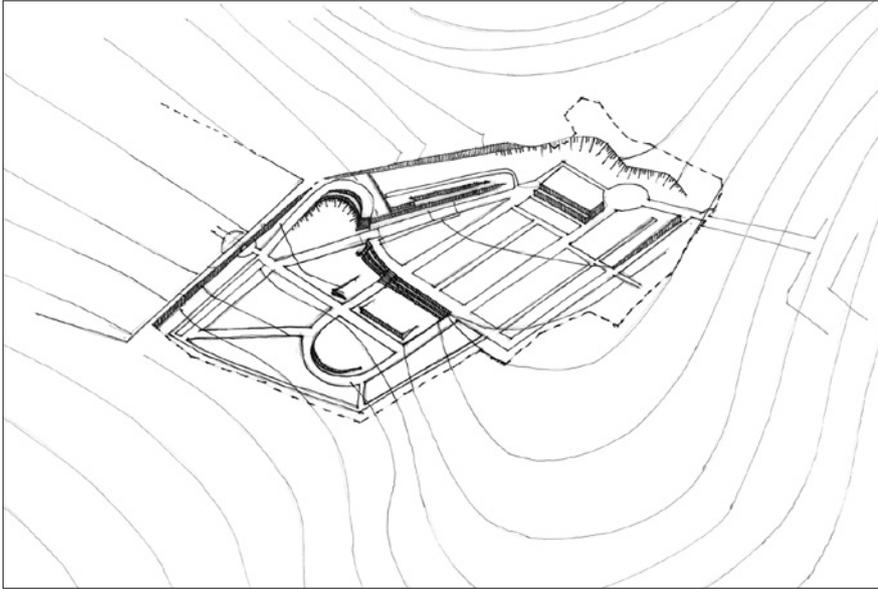
En 1764, sur la carte des chasses du roi, l'espace qu'occupe aujourd'hui le cimetière Montmartre est utilisé par les carrières en exploitation. La topographie est accidentée et fortement marquée par le creusement du sol.



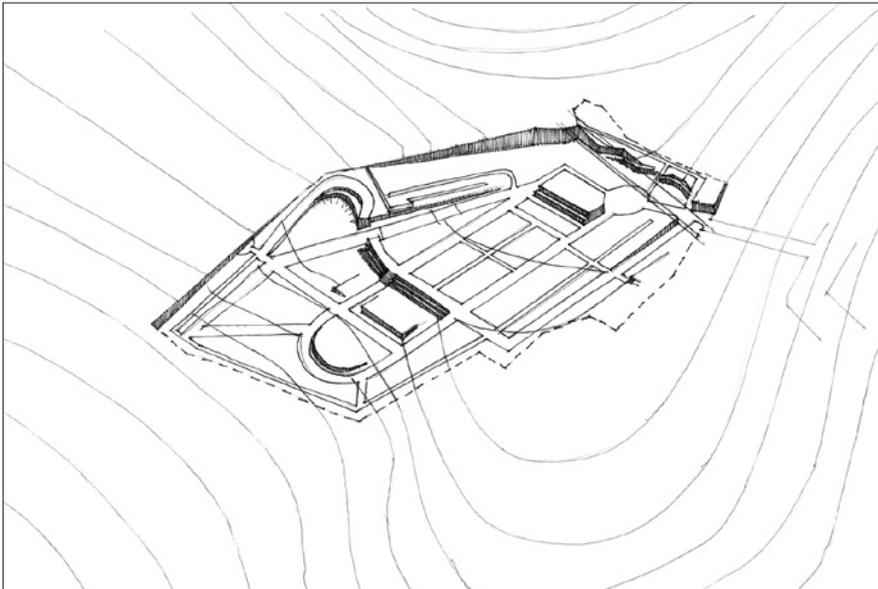
En 1814, représenté sur le plan des terrains à acquérir, le premier *Cimetière-sous-Montmartre* est implanté dans une ancienne carrière. L'exploitation du sol se fait désormais en surface par une petite culture maraîchère, la topographie s'en trouve adoucie.



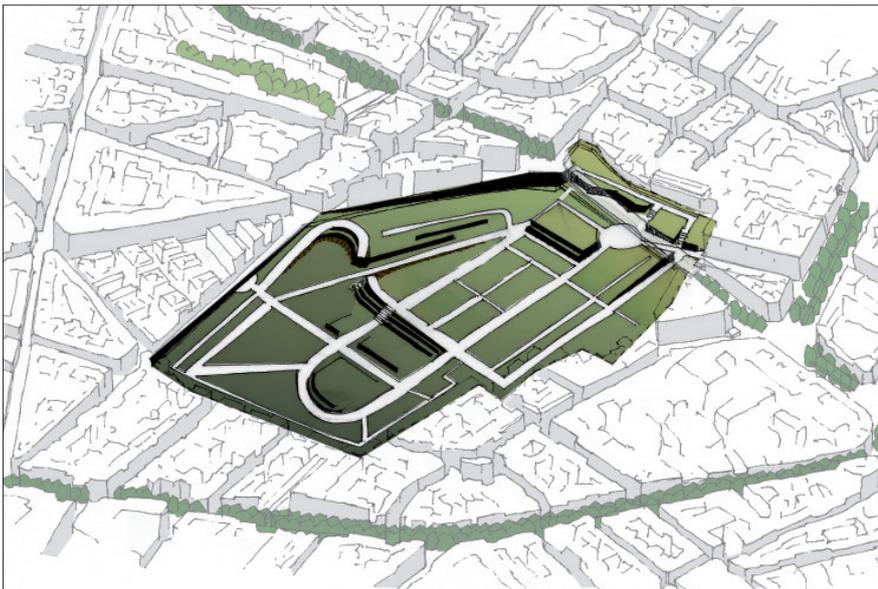
En 1831, l'Atlas du département de la Seine représente le nouveau cimetière Montmartre en cours d'aménagement. À gauche de l'entrée, a persisté le trou du premier *Cimetière-sous-Montmartre*, utilisé alors comme fosse commune. L'aménagement du cimetière s'accommode de la topographie héritée des carrières. De nombreux et importants terrassements permettent tout de même d'obtenir quelques grands plateaux, plus adaptés à une exploitation rationnelle du sol.



En 1859, le plan Lelièvre laisse apercevoir une consolidation des précédentes campagnes de terrassements, qui sont pérennisées par des murs de soutènements. La topographie étant travaillée pour obtenir un maximum de surfaces planes, le milieu du cimetière se caractérise par des aménagements en escalier ou dans de fortes pentes. Tel un amphithéâtre, l'avenue Montebello ceinture ainsi une ancienne carrière. Un tunnel relie le cimetière à son annexe en passant sous l'actuelle rue de la Barrière Blanche.



En 1886, les minutes du cadastre de 1900 présentent le pont Caulaincourt et ses aménagements. La rue Tourlaque est rehaussée pour permettre au viaduc de franchir le cimetière. Celui-ci entraîne son lot de terrassements et de murs de soutènements dans les deux premières divisions du cimetière.



Aujourd'hui, la topographie du cimetière est l'héritage direct de ces nombreux remaniements. À l'extérieur du cimetière aussi, les travaux de nivellements nécessaires au lotissement des îlots ont été nombreux. Il en résulte deux topographies complexes indépendantes l'une de l'autre dont le seul point de liaison est l'unique entrée du cimetière.

Tracé

Le cimetière Montmartre se situe dans la continuité de la tradition néoclassique du XVIII^e siècle. Le plan du cimetière peut être analysé à partir des voies actuelles, qui sont pour la plupart aménagées entre 1825 et 1840 environ.

Malgré la forme asymétrique du cimetière, le dessin des voies s'est fait de façon rationnelle. C'est une trame carrée, de 70 m de côté, qui dicte le placement des avenues et autres cheminements. Cette trame est implantée et orientée sur les voies existantes avant l'ouverture de la nécropole. Puis, une figure simple et canonique est dessinée sur cette trame.

Cette figure se déforme pour prendre en compte les contraintes existantes. De cette façon :

- une carrière, trop importante pour être totalement arasée, force à son contournement l'avenue Montebello par un virage qui fait sa caractéristique ;
- un chemin existant est conservé pour devenir l'avenue Halevy ;
- enfin l'entrée originelle préservée s'articule avec la figure via un rond-point.

Le reste des tracés est obtenu par constructions géométriques afin de desservir l'ensemble des espaces restants. Ainsi :

- l'avenue Cordier est la bissectrice des avenues Halevy et Berlioz ;
- le chemin des gardes dessert la première division indépendamment des autres cheminements, son orientation est dictée par la forme de cette division ;
- l'avenue des Anglais et les chemins Lepage et Jomini sont les rayonnements de la partie circulaire de la figure centrale vers les angles.

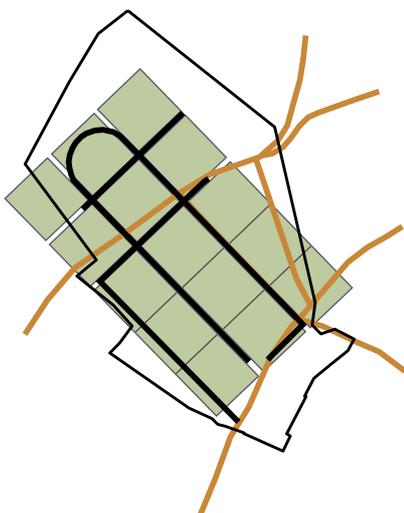
Ainsi s'achève le tracé des voies du cimetière, certaines changeront de statut ou disparaîtront suite à la densification de concessions, comme la partie occidentale de l'avenue du tunnel ou la partie orientale de l'avenue Montmorency.

La dimension de la trame, 70 m de côté, est mise en place tout d'abord dans le cimetière de Montparnasse (1824). Mais le tracé du cimetière du sud est plus complexe, centré avec un cercle parfait inscrit dans un carré. Cette trame est entérinée avec le cimetière Montmartre (1825) et réutilisée de façon purement rationnelle (sans figure apparente) pour les autres cimetières parisiens extramuros de Saint-Ouen, Bagneux, Pantin et Thiais. L'usage d'une telle trame répond à des besoins de rendement, d'organisation et de gestion du cimetière.

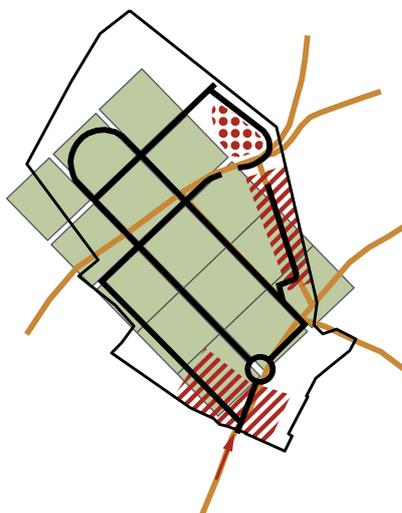
La structure rationnelle actuelle n'a pas toujours été aussi forte. Le cimetière, en cours d'aménagement dans les années 1820 à 1840, se lotit de façon plus pittoresque que la rectitude du tracé de ses avenues. Le plan édité pour les promeneurs, en 1830, montre un cimetière à demi loti où les sépultures monumentales côtoient les fosses communes. Les gravures de l'époque, notamment celles de Schaal, montrent un environnement romantique. Il est à supposer que deux esprits du paysage se sont opposés dans un premier temps. La persistance d'un mouvement romantique porté par les sculpteurs, architectes et artistes de l'époque et le rationalisme du tracé des allées par l'administration qui gère le cimetière. Cette manière de lotir a dicté l'implantation des sépultures voisines, formant une trame désaccordée des avenues du cimetière. Ces trames, bien qu'ayant une faible superficie, se distinguent aisément des lotissements plus récents qui sont quant à eux très rectilignes.

Puis, le manque de place aidant, le lotissement pittoresque du cimetière a laissé la place au lotissement rationnel parfaitement droit et ordonné, perpendiculaire aux avenues du cimetière. Le paysage se fait tout autre. Les allées sont toutes achevées aux environs des années 1840, le lotissement des divisions suit.

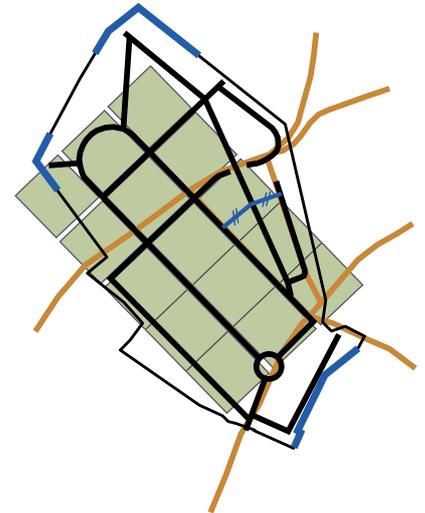
Dessin d'une figure en suivant la trame orientée et implantée en fonction des tracés existants



Prises en compte des contraintes



Desserte de l'espace restant



Ouvrages maçonnés : murs de soutènement, escaliers et garde-corps

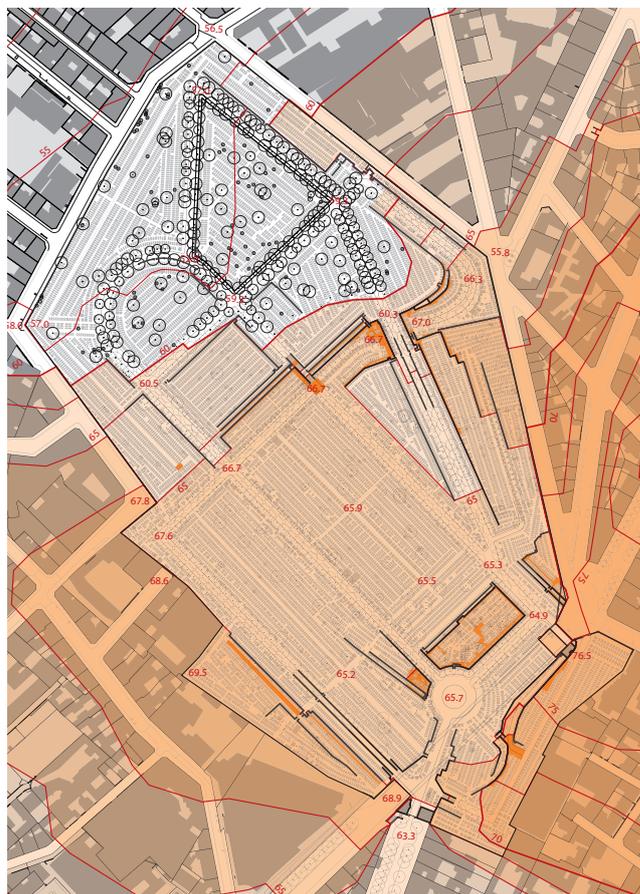
Chacun des aménagements topographiques effectués sur le cimetière a été accompagné d'éléments de consolidation, de murs de soutènement, de franchissement, escaliers et rampes, et de sécurité, les garde-corps. Cet ensemble participe à l'identité du lieu.

Les murs de soutènements sont en pierres meulières et consolidés avec des chaînages verticaux en pierre de ville. Leur présence marque le paysage du cimetière, formant tantôt des promontoires tantôt des cadres aux perspectives des allées.

Ces murs maçonnés de qualité font l'objet de deux types de dégradation⁹. Le premier type de pathologie est lié à la substitution de joint de chaux par un mortier de ciment qui altère la pierre. Le second type récurrent correspond aux lézardes de plus ou moins grande importance, qui témoignent d'un sol fragile et peu stable, héritage de nombreuses campagnes de terrassement.

Les franchissements, à une exception près, sont des escaliers. Leur mise en œuvre a évolué au fil du temps, les emmarchements ont d'abord été exécutés en pierre dure puis en béton. Les premiers à être installés au XIX^e siècle, sont de taille généreuse et finement dessinés, les plus récents sont plus rationnels et limités dans leur dimensionnement. Certains escaliers du XIX^e siècle ont même été détruits et remplacés par des ouvrages plus petits, au profit de la création de quelques nouvelles concessions.

9 – Cf. la synthèse de pathologies des ouvrages d'art effectué en 2004 en annexe. Celui-ci préconisait une surveillance régulière des ouvrages (tous les 6 ans).



La topographie du site a créé plus de 20 m de dénivelé à l'intérieur du cimetière, obligeant à bâtir plus de 3000 mètres linéaires de murs de soutènement.



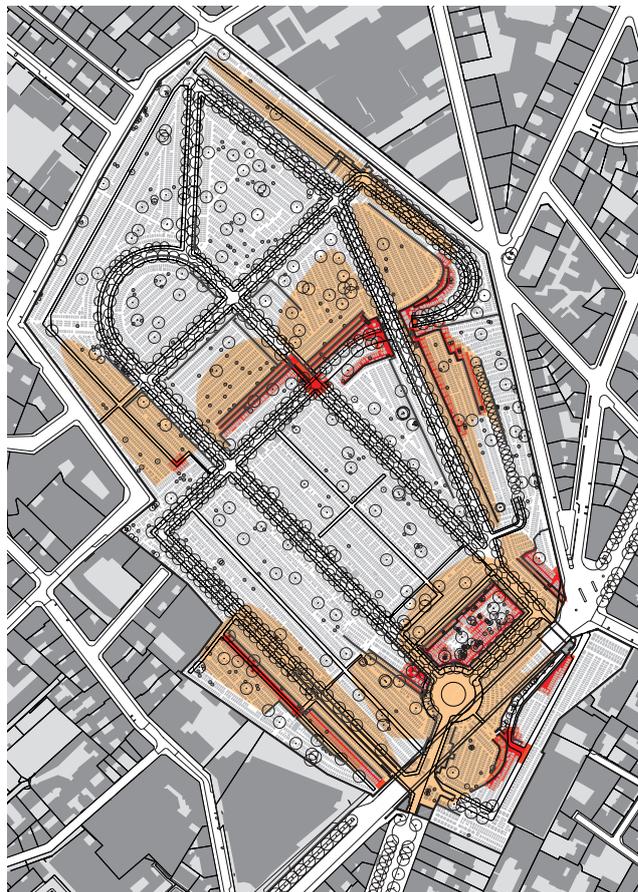
Un ancien escalier reliant les divisions 21 et 22



Les escaliers sont les ouvrages qui souffrent le plus des mouvements de terrains, rendant quelques fois leur pratique difficile surtout par mauvais temps.

Les gardes corps accompagnent les ouvrages d'arts et les escaliers. Bien qu'ils n'aient qu'un rôle purement fonctionnel de mise en sécurité, ces ouvrages présentent un dessin fin et léger qui s'est rationalisé en évoluant dans le temps. Ces éléments forment un ensemble avec les ouvrages : ils appartiennent au paysage du site. La cohérence entre les parties maçonnées et les éléments de serrurerie devra être préservée bien qu'ils ne soient pas exactement aux normes actuelles¹⁰.

10 – Article R 111-19-6 du code de la construction et de l'habitation et la norme nf-p-01-12, prévoient des dispositions de préservation de ce type de patrimoine.



Belvédères

- Belvédères
- Lieux perçus depuis le point culminant des belvédères



L'ensemble des ouvrages de soutènement et le travail de la topographie offrent des belvédères remarquables



Lieux singuliers

À ces grands tracés majestueux, presque autoritaires, s'ajoutent quelques lieux singuliers. Ceux-ci résultent de la confrontation du tracé aux éléments préexistants ainsi qu'aux réalités topographiques du terrain (évoqués dans l'analyse des tracés).

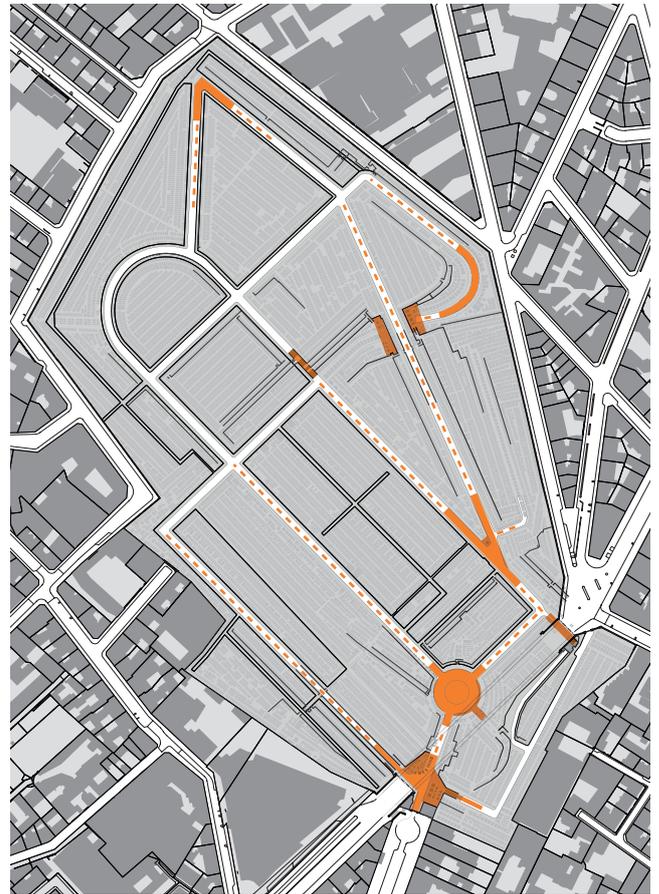
Le premier d'entre eux est l'entrée du cimetière, désaxée par rapport à la trame et décaissée par rapport au reste de la topographie, les espaces résiduels résultant de la rencontre des tracés à l'entrée du cimetière forment une placette axée sur le rond-point tout en desservant les avenues Saint-Charles et des Polonais.

Puis, le rond-point articule l'avenue principale (celle de l'entrée) au reste de la trame, ce lieu achève la séquence d'entrée, son dessin permet de réorienter le promeneur vers trois autres directions. Au bout de l'avenue Dubuisson, l'avenue Hector Berlioz passe sous le pont Caulaincourt au travers de l'une de ses piles, l'endroit est un tunnel au sens propre du terme, la voûte et les contreforts en pierre de taille appartiennent au vocabulaire architectural de l'ouvrage d'art.

De l'autre côté, l'avenue Hector Berlioz joint l'avenue Cordier en formant une fourche, celle-ci est aussi le seuil de la division Israélite, d'où débute, par un coude, le chemin Halevy.

Au milieu de l'avenue Cordier, la perception du paysage est pincée par deux ouvrages maçonnés, sorte de piles d'un pont qu'on ne peut qu'imaginer. Bien qu'il n'ait jamais été construit celui-ci marque le paysage par son absence.

Au bout de l'avenue Cordier, débute l'avenue Montebello qui contourne dans son ascension une ancienne carrière à demie comblée.



Lieux singuliers



Plissement de terrain au croisement de l'avenue Hector Berlioz et de l'avenue Cordier



Tranchée de l'avenue Saint-Charles



Symétrie des ouvrages au bas de l'avenue Cordier, héritage d'un projet de pont avorté entre l'avenue de Montmorency et l'avenue de Montebello

→ Préconisations « tracés, perspectives, ouvrages d'art, garde-corps, lieux singuliers »

1/ Conserver et mettre en valeur la composition et les perspectives du cimetière.

2/ Prêter une attention particulière aux éléments de fond de perspective existant et à ceux à venir qui structurent et unifient l'ensemble du cimetière et sont des témoins marquants de son aménagement au XIX^e siècle.

3/ Préserver l'harmonie des alignements d'arbres des avenues permet de conserver la cohérence paysagère du cimetière et d'en garantir la lecture.

4/ Mettre en valeur les ouvrages et les garde-corps liés à la topographie du cimetière :

- **Mener un nouveau diagnostic sanitaire sur les ouvrages d'art** avant la procédure de classement pour avoir une vision d'ensemble sur les travaux nécessaires. Ces derniers seront menés selon les règles de l'art.
- **Respecter la matérialité d'origine des escaliers et des garde-corps.** Par exemple, si un escalier en pierre doit être repris, il faudra éviter de le remplacer par du béton qui ne sera adapté ni au terrain ni à l'image du site.

5/ Renforcer et mettre en valeur les lieux singuliers par un traitement adapté de la nature des sols, de la végétation et des types de sépultures qui y sont ou seront associés.

2.2. Nature des sols

Les voies : rôle et traitement des sols

Le cimetière est structuré par un réseau de circulations permettant à la fois l'accès, l'entretien et l'adressage.

Ce réseau est structuré en 3 niveaux :

1. les avenues carrossables qui permettent l'accès des véhicules (corbillards, véhicules d'entretiens,...) et la circulation principale des piétons (cortèges, visiteurs) ;
2. les chemins principaux qui marquent le découpage en divisions, et secondaires qui irriguent les divisions et donnent l'accès à chacune des concessions ;
3. les interstices, circulations informelles et spontanées qui sont autant d'adaptations faites au tracé d'origine.

Chacun de ces niveaux a une fonction et un aménagement propre, mais les évolutions récentes (tracé altéré, revêtements discontinus, etc.) tendent à brouiller cette lecture. Or, le réseau des circulations constitue l'essentiel de l'espace public du cimetière et le cadre offert aux sépultures. Il permet aux visiteurs de se repérer. La valorisation du cimetière passe donc d'abord par une valorisation de ses sols et la mise en cohérence du statut des voies avec le traitement de leurs sols.

● Les avenues

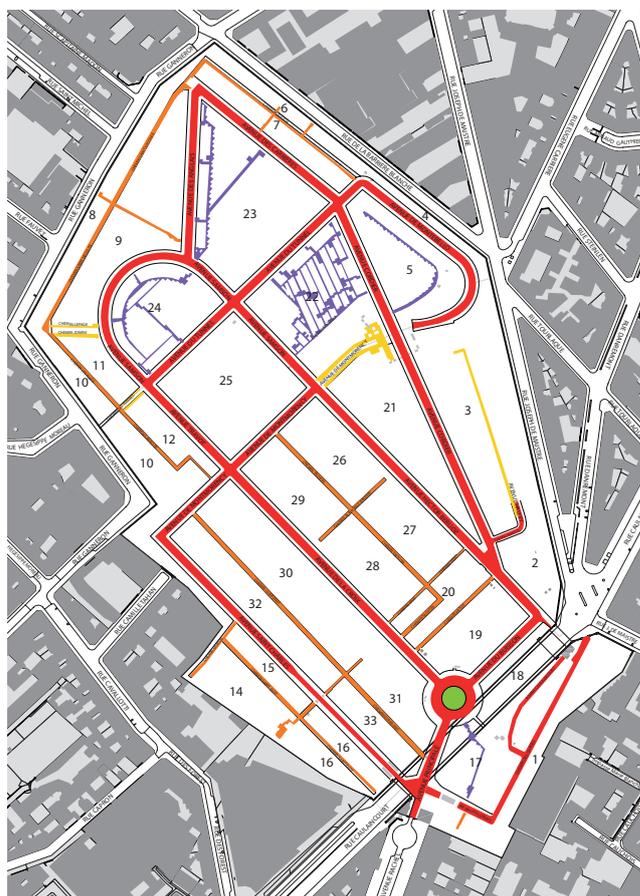
Le gabarit type des avenues est de 9,20 m, composé d'une chaussée de 5,20 m et de trottoirs de 2 m, plantés d'arbres d'alignement sur leur axe médian.

La chaussée est composée d'une bande de roulement en enrobé bordée de caniveaux en pavé, surmontés d'une bordure en granit et de trottoirs en stabilisé.

Les fréquentes dégradations de ce type de voies sont visiblement le fait d'un sous dimensionnement de la bande de roulement faite d'une fine couche d'enrobé posée sur une fondation de mortier maigre qui ne résiste pas aux contraintes de gel-dégel auxquelles sont soumises les chaussées.

Certaines avenues sont pavées. Les plus anciennes possèdent encore leurs pavés arrondis par l'usure et leurs joints creux et perméables. On note différents type de poses, différentes orientations et différentes formes et tailles de pavés, signe de nombreuses reprises à des époques différentes, mais toutes respectent visiblement la pose sur lit de sable à joint creux.

Des aménagements récents ont privilégié la pose de pavés en remplacement de l'enrobé trop abîmé mais la technique employée favorise la pose de pavés sciés à larges jointements de ciment (plus de 4 centimètres par endroits), ce qui n'est pas ce que l'on peut souhaiter voir se développer sur l'ensemble du cimetière. Compte tenu de la composition du sous-sol, un revêtement de pavés est très souhaitable. Pour autant, sa mise en œuvre sera déterminante pour la pérennité de l'ouvrage et le ciment risque de fissurer assez rapidement.



Déclinaison d'espace public intérieur au cimetière

	Avenue		Statut indéterminé
	Chemin		
	Avenue densifiée		



Avenue des carrières : avant et après 2007



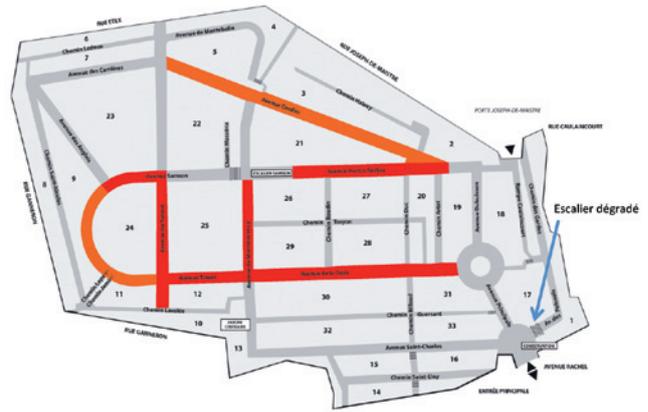
Le rond-point : avant et après 2008-2009

Source : service des cimetières

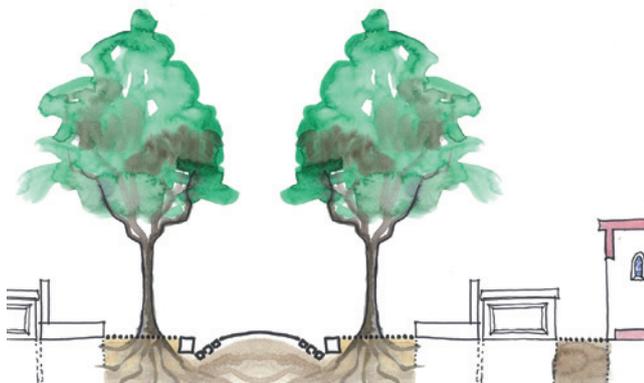
Source : service des cimetières

Les trottoirs en stabilisé sont régulièrement désherbés, leur sol est compacté et érodé au point que le niveau du trottoir est régulièrement sous le niveau de couronnement de la bordure de granit et que les racines des arbres d'alignement apparaissent souvent en surface. L'état de ces trottoirs a amené à des adaptations locales, parfois du fait des services d'entretien (par le bétonnage des trottoirs de l'avenue des Polonais, division 17, par exemple), parfois du fait des concessionnaires même par la pose de dalles (les « paillasses ») dans le prolongement de la sépulture sur toute la largeur du trottoir.

Les chaussées sont imperméables, les eaux de ruissellement sont envoyées dans le réseau unitaire. Ce n'est pas le cas des trottoirs qui, comme l'ensemble des divisions, favorisent l'infiltration des eaux de pluie.



- Voirie fortement dégradée (650 ml)
- Voirie en cours de dégradation (400 ml)



Coupe de principe sur les avenues, le statut de certains cheminements reste à clarifier



Avenue de Montmorency en pavés



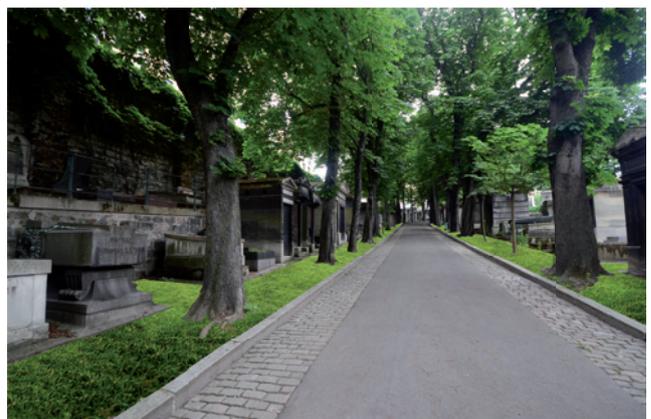
Avenue Hector Berlioz, une succession de paillasses



Trottoirs engazonnés du cimetière parisien de Saint-Ouen



L'avenue de Montebello : trottoirs existants...



...trottoirs engazonnés : proposition

● Les chemins

Le réseau des chemins, principaux et secondaires, organise l'espace en divisions et permet l'ordonnancement des sépultures sur une trame régulière.

Le gabarit type des chemins principaux est une circulation piétonne rectiligne en stabilisé d'une largeur moyenne de 2,50 m.

Les chemins secondaires également piétons et en stabilisé se distinguent des chemins principaux par une largeur moyenne de 1 m. Ils sont également moins rectilignes et parfois moins continus, permettant d'adapter le lotissement des parcelles à leurs géométries irrégulières et au relief.

La distinction entre ces deux types de cheminements est essentiellement liée à leur largeur, ce qui explique que la limite entre ces deux catégories soit parfois floue.

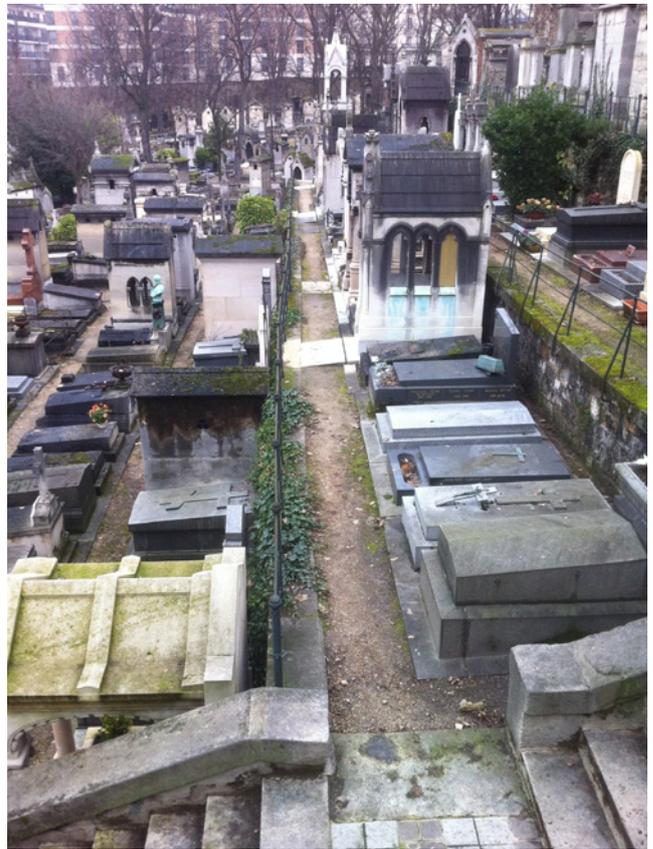
Les chemins sont pour la plupart en stabilisé, ce qui favorise l'infiltration des eaux de pluie au sein des divisions, c'est ainsi qu'est géré l'assainissement du cimetière.

Il existe cependant d'autres types de revêtements moins perméables qui se développent ponctuellement sur les chemins. Les chemins à forte pente sont fréquemment bétonnés, de même que les chemins plats fortement fréquentés. On trouve également des revêtements en pavés à joint ciment, notamment sur les divisions 19 et 22, et des cheminements en stabilisé ponctués de lignes de pavés jointés (division 14). Ces traitements de sol font partie des aménagements réalisés par l'architecte Pierre Lafon dans les années 80. Comme pour les trottoirs, des paillasses (petits aménagements privés en carrelage ou béton, en prolongement des sépultures) colonisent régulièrement l'espace des chemins offrant, en plus d'une imperméabilisation, un dénivelé de plusieurs centimètres (puisque les revêtements sont posés par-dessus le sol en place).

Enfin, il convient de souligner que des désagréments liés au revêtement de sol sont issus des concessions elles-mêmes : à ce jour, elles doivent disposer d'une semelle de béton. Il est très fréquent que des résidus de ciment soient dispersés dans les espaces publics au sein des divisions. Cette dénaturation de la nature des sols est dommageable. Même quand les semelles sont proprement réalisées, leur intersection génère comme des créneaux par endroits qui minéralisent exagérément la nature du sol des chemins secondaires.



Cheminement en stabilisé souligné d'un dessin de pavé dans la division 14



Cheminement en stabilisé sur les terrasses de la division 22



Chemin de béton de la division 24 qui doit être entretenu pour ne pas être glissant

● Les interstices

Ont été regroupées sous l'appellation « interstice » l'ensemble des surfaces échappant au tracé régulateur du cimetière, qu'il s'agisse des sur-largeurs liées à la rencontre de deux géométries, des circulations informelles et spontanées ou des respirations ouvertes dans le maillage régulier des sépultures. Les interstices sont autant d'adaptations faites au tracé d'origine.

Certains interstices sont des circulations, parfois en stabilisé, parfois en terre, et on peut lire leur statut à la qualité de leur revêtement. D'autres sont des respirations, des souplesses prises sur le maillage régulier du cimetière pour donner de la place à la végétation, aux arbres de grand développement (dont les racines menacent les sépultures) comme au développement de massifs arbustifs.



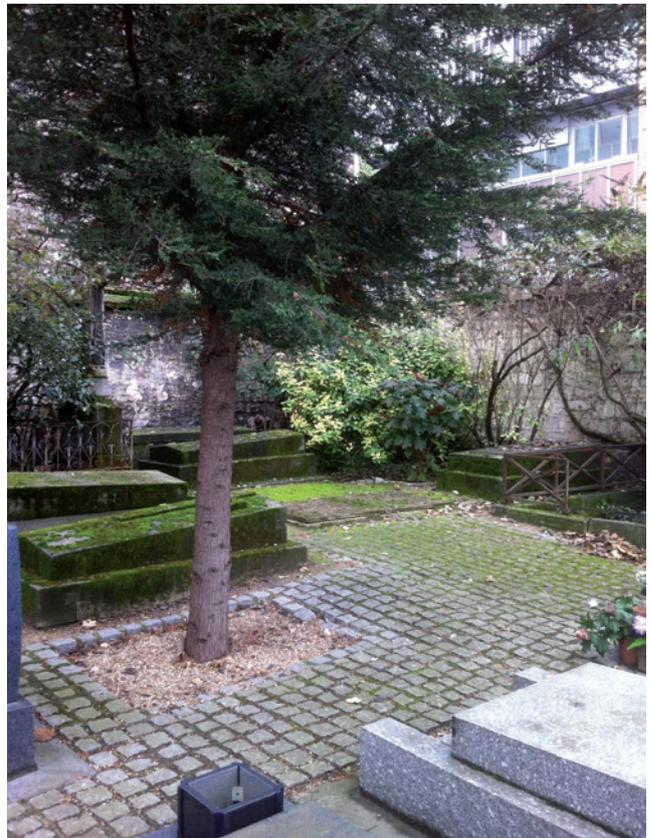
Schéma de principe d'un interstice créé pour laisser place à la végétation



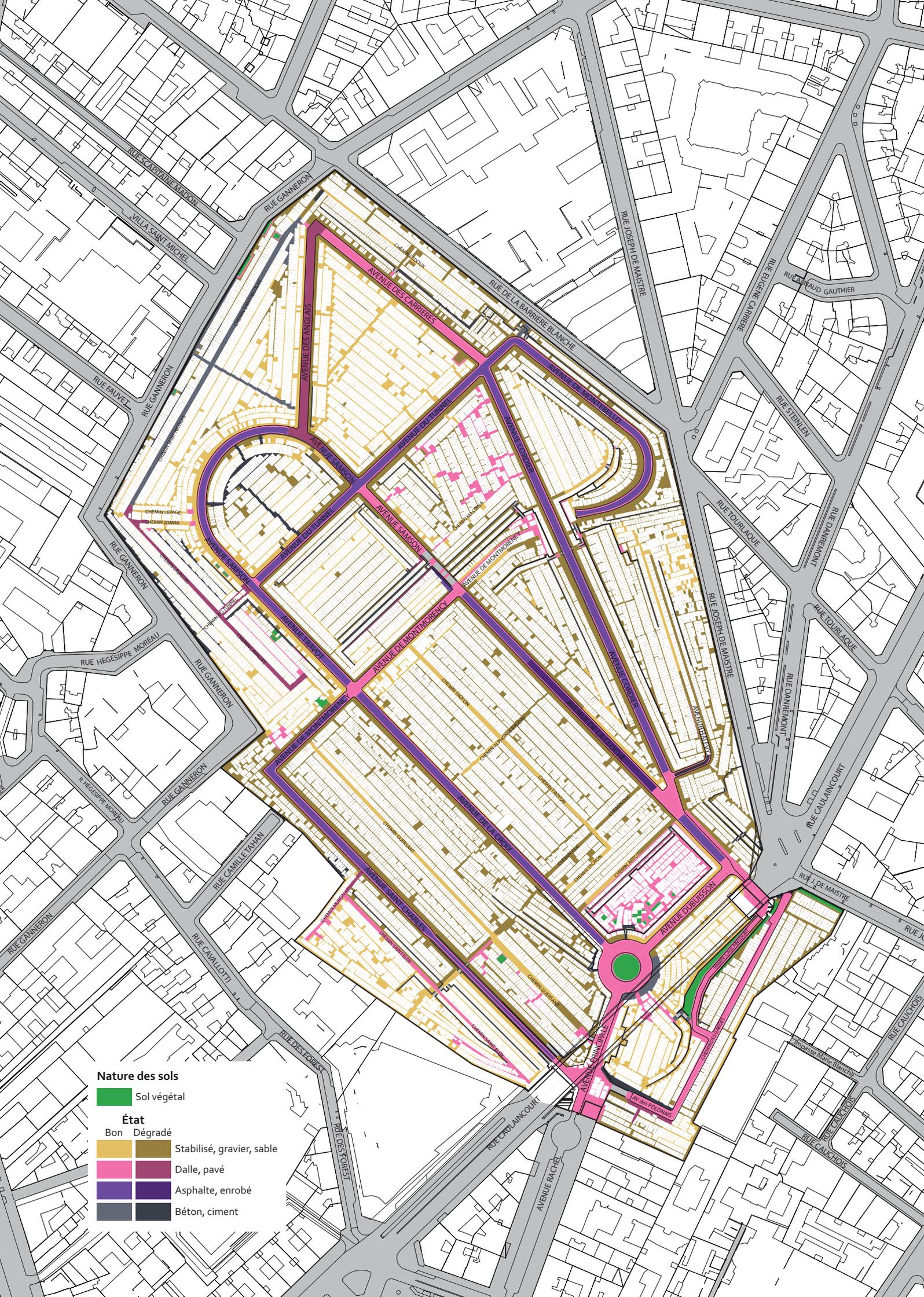
Interstice de la division 19 dotée d'un banc



Aménagement en pavé de la division 19 sécurisant le parcours (années 80)



Interstice de la division 13 dans laquelle on pourrait ajouter un banc pour se reposer



Nature des sols

Sol végétal

État

		Stabilisé, gravier, sable
		Dalle, pavé
		Asphalte, enrôbé
		Béton, ciment

→ Préconisations « nature de sols »

1/ Homogénéiser la nature des sols, tous types de voies confondues. La qualité du cimetière étant liée à la qualité de son sol, un traitement unitaire, régulier et plan devra être respecté. **Les « paillasse » devront être déposées**, de même que tous débordements pérennes des concessions sur l'espace public.

2/Valoriser le sol par l'aménagement propre à chacun des trois niveaux de hiérarchie des voies :

- **Avenues :** mettre en valeur la structure des avenues par un traitement sobre et homogène. Poursuivre la substitution de l'enrobé altéré par des pavés posés à joint sec ou de sable pour souligner la régularité et la clarté du tracé.
- **Chemins :** renforcer la cohérence des chemins par un traitement et un revêtement plus homogène, favorisant l'emploi de stabilisé.
- **Pentes :** trouver une nature de revêtement perméable et en accord avec le stabilisé pour ces cas particuliers.
- **Interstices :** poursuivre l'aménagement de ces lieux de respiration au profit de la circulation, d'une nouvelle offre en mobilier, de la couverture végétale, etc.

3/Préserver la perméabilité du sol des divisions.

Le désherbage des trottoirs et interstices ne devra plus être systématique.

4/Engazonner les trottoirs à l'instar des cimetières parisiens extra-muros.

La valorisation du sol du cimetière pourrait passer par l'engazonnement des trottoirs à l'instar des cimetières parisiens extra-muros. Cela permettrait de mettre en valeur la composition du tracé des avenues. Aucun handicap de parcours piétons ne serait généré puisqu'à ce jour l'implantation des arbres d'alignement ne permettent pas de circuler de manière confortable. De plus, des continuités écologiques secondaires pourraient ainsi être renforcées, voire même être créées.

5/Interdire l'usage systématique de semelles sur l'ensemble du cimetière. Cela contribuera à éviter les débordements de ciment sur l'espace public qui le minéralise à l'extrême inutilement (à l'image de ce qui est appliqué au cimetière du Père-Lachaise). Toutefois, pour éviter les débordements de ciment, il est nécessaire qu'un traitement du sol soit effectué en périphérie des sépultures.

6/Rendre poreuses la plus grande part des chaussées.



La porosité des 2,8 km d'avenues : avant et après 2013

2.3. Sépultures : dernière demeure et objet du souvenir

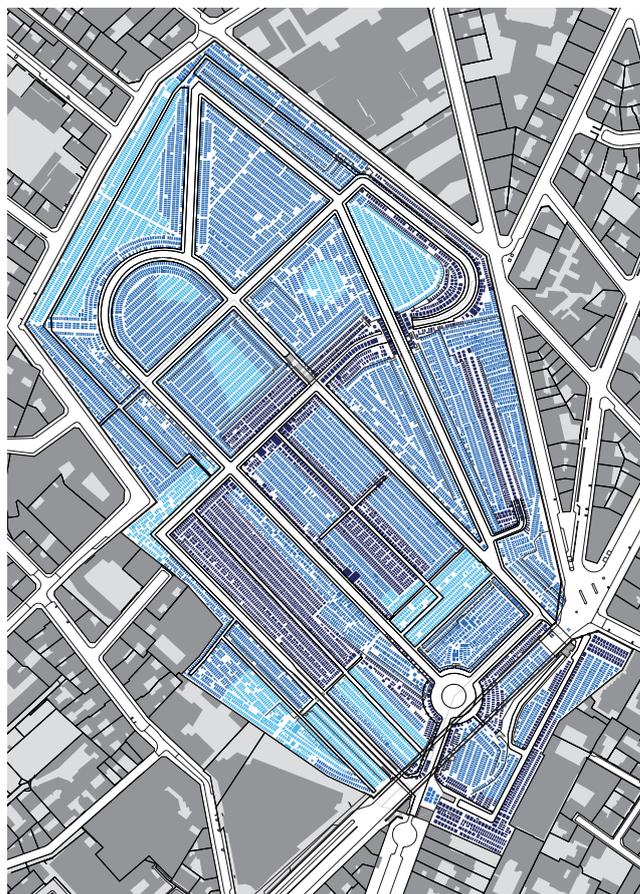
Le cimetière Montmartre compte plus de 20000 sépultures qui ne sont contraintes à aucune forme de règlement et font ainsi l'objet de diverses expressions volumétriques, artistiques, décoratives ou sculpturales. Au vu de ce nombre important de monuments et de l'absence d'un inventaire exhaustif, une typologie de hauteur de sépultures permet de distinguer des ensembles morphologiques à l'échelle des divisions.

Dans un premier temps une typologie de hauteur des sépultures distingue les morphologies à dominante basse, mixte ou haute. Dans un second temps quelques particularités sont repérées : séquences, sépultures adossées ou repères. Enfin des moyens d'action sont listés pour aider à préparer un cahier des charges.

Typologie de hauteurs de sépultures

Les ensembles de sépultures à dominante **basse** (hauteur : 5 à 50 cm) sont majoritairement constitués de dalles avec ou sans stèle et avec ou sans clôture. Initialement accompagnée de clôtures en ferronnerie et de végétation d'accompagnement, cette typologie tend à s'appauvrir : sa matérialité devient exclusivement minérale et les ferronneries se font rares. Ces ensembles sont ponctués de rares chapelles et coffres hauts. Le regard porte loin et on distingue clairement l'emprise des différents monuments. Les ensembles à dominante basse peuvent marquer de vastes espaces, formant une grande étendue, ou ponctuellement découper le paysage d'un ensemble mixte, formant ainsi une clairière. Les ensembles bas sont dus à des reprises massives de concessions, en partie centrale du cimetière, ou probablement à des lotissements tardifs, dans la partie ouest. Les ensembles bas occupent environ un tiers du cimetière.

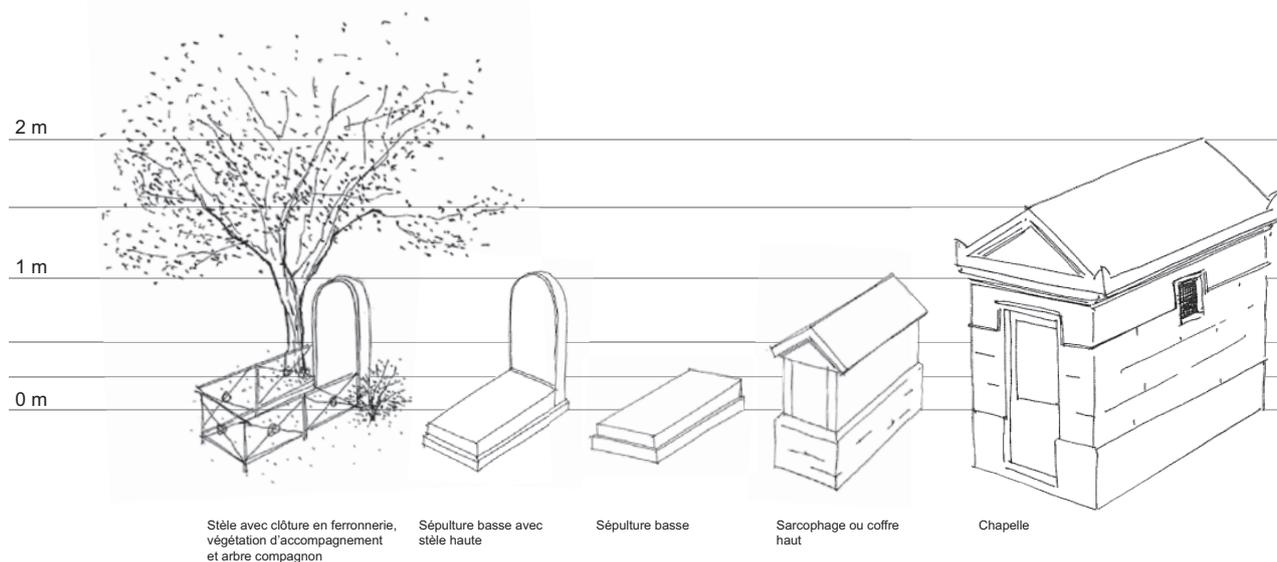
Les ensembles de sépultures à dominante **mixte** sont constitués d'un ensemble panaché et plutôt équilibré de sépultures basses, de coffres ou sarcophages (hauteur : 50 cm à 1,30 m) et



Haute Mixte Basse
Variation de hauteur de sépulture

de chapelles ou autres sépultures hautes. Les éléments hauts sont nombreux mais laissent tout de même apparaître les stèles des tombes. Les ensembles mixtes sont les plus représentés dans le cimetière dont ils occupent plus de la moitié.

Les ensembles de sépultures à dominante **haute** (hauteur : 1,30 m à 4 m) sont constitués en majorité de chapelles et de quelques coffres hauts. Ces ensembles sont ponctués de sépultures basses. Le regard est très cadré par les chapelles et même saturé d'éléments architecturaux hauts. Les ensembles hauts



Typologie de de sépultures ordinaires

sont majoritairement présents dans la partie sud du cimetière, la plus proche de l'entrée et la première lotie. Les ensembles hauts occupent environ 20 % du cimetière.

La tendance actuelle est à la dalle avec quelques fois ajout d'une stèle basse, la chapelle contemporaine restant marginale. Les monuments existants laissent bien souvent la place à des sépultures basses. Les ensembles mixtes et hauts, qui caractérisent ce cimetière, sont donc menacés.

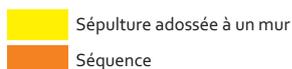
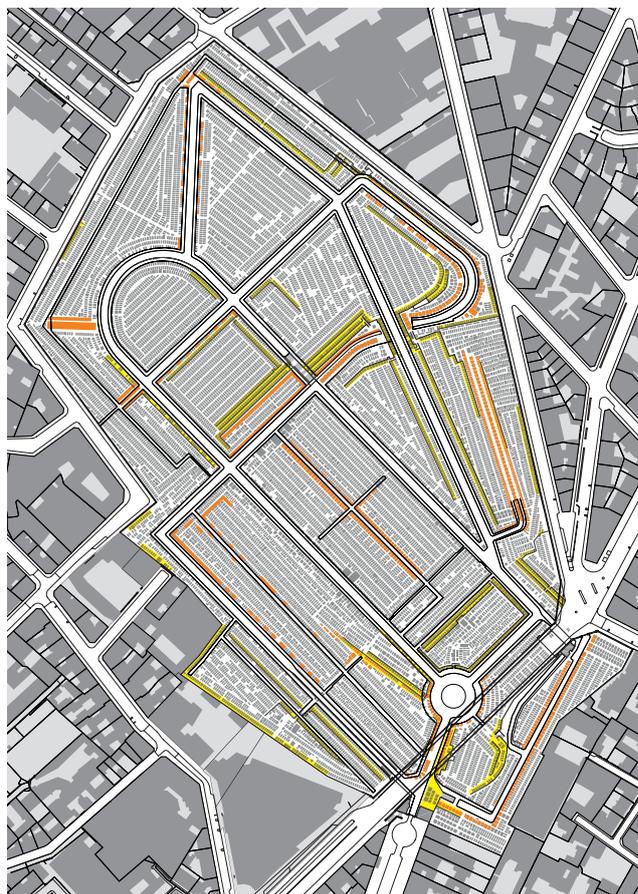
Les éléments remarquables : séquences et repères

Aux perceptions d'ensemble des divisions précédemment évoquées viennent s'ajouter des monuments remarquables qui se distinguent par leur forme, leur couleur, leur dimension dans le paysage, etc. Les relevés effectués par le Service des cimetières, montrent que ces monuments représentent entre 20 et 25 % du total de sépultures du cimetière. Certaines forment des séquences, d'autres sont adossées et d'autres encore sont des repères à l'échelle du cimetière.

Les **séquences** sont des alignements continus ou discontinus de sépultures hautes. Le long des cheminements, elles cadrent le regard et accompagnent le visiteur dans son parcours et soulignent le paysage des grands tracés du cimetière. Certains alignements perdent de leur structure au fil des reprises des concessions, tout comme bon nombre de croisements d'avenues.

Les sépultures peuvent aussi être mises en valeur par des ouvrages d'art du cimetière, tel que les murs de soutènement ou les murs de clôtures. Elles sont repérées en tant que « **sépulture adossée** ». Cette situation privilégiée pour l'implantation des sépultures met en valeur le monument lui offrant un fond de scène minéral.

Des sépultures **repères** sont des monuments exceptionnels. Elles ponctuent le paysage par leur dimension, matérialité ou couleur et leurs qualités patrimoniales méritent une attention particulière. Ces sépultures singulières peuvent marquer l'identité paysagère d'une division voire même du cimetière, agissant comme des repères. Elles sont implantées le plus souvent le long des cheminements ou aux carrefours, endroits privilégiés pour



l'exposition au regard du promeneur : parmi elles, le tombeau d'Anne François Charlotte Duchesse de Montmorency Luxembourg, qui forme une émergence en obélisque de plus de 12 m dans la division 29 ou, de moindre échelle, un ensemble de sépultures néo-gothiques bien entretenues dispersées dans le cimetière (division 12 et adossées en division 19 et 22).

Quelques chapelles à enfeus existent mais ceux-ci ne sont pas aussi nombreux qu'au cimetière du Père Lachaise. L'une d'entre elles se trouve dans la division 19 et marque le fond de perspective du chemin Troyon : la chapelle Seveste. Cette caractéristique paysagère lui confère un statut de sépulture remarquable.



Hauteur basse



Chemin des gardes, sépultures hautes

Préservation du patrimoine ancien et réemploi

Si les caractéristiques des séries et des ensembles de sépultures jouent un rôle dans le paysage global du cimetière ou d'une division, elles doivent également être observées individuellement. Les sépultures du cimetière Montmartre ont des qualités patrimoniales plus ou moins reconnues. Inévitablement, la liste des personnalités inhumées dans le cimetière existe depuis longtemps et elle est tenue à jour. Pour autant, il ne s'agit pas du seul critère patrimonial dont il convient de tenir compte.

Depuis le mois d'octobre 2010, le service des cimetières a mis en place un inventaire pour définir les grandes caractéristiques patrimoniales du cimetière et établir le corpus de tombes présentant un intérêt particulier au titre de leur architecture et de leur valeur artistique, de l'importance historique des inhumés ou de leur qualité paysagère. Les qualités individuelles des monuments sont présentées de façon quantitative et qualitative dans une perception d'ensemble par division. Un tel repérage permettra d'affiner les préconisations du futur plan de gestion. Cet inventaire du patrimoine funéraire est indispensable pour une gestion raisonnée du cimetière.

Revente de monuments conservés à de nouveaux concessionnaires

Certaines concessions pourraient être vendues avec un monument conservé (« revente conditionnelle ») : cette nouvelle forme de vente de concession incite au réemploi de sépultures existantes répondant à certains critères de qualités préalablement arbitrés. Le concessionnaire s'engage à garder le monument en place et à le restaurer. L'ensemble des qualités patrimoniales des sépultures énumérés précédemment ainsi que leur matérialité qui renvoient à l'histoire du site, peuvent ainsi être préservés et servir à de nouveaux utilisateurs. Des séries de tombes pourraient ainsi être maintenues en place plutôt que d'être démolies et remplacées par une nouvelle offre marbrière de moindre qualité. D'un point de vue environnemental, cette démarche est remarquable. Elle évite d'acheminer de nouveaux matériaux venus de loin et permet de réduire à néant l'impact environnemental puisque le monument existant change simplement d'utilisateur.

À Lyon, le Conseil municipal a accepté que ces monuments soient proposés à la vente aux enchères par internet (www.agorastore.fr



Séquences d'alignement à valoriser et à préserver, chemin Guersant

Ville de Lyon rubrique marbrerie)¹¹. Cette solution innovante a connu un franc succès dès son lancement car la demande est importante pour des monuments en pierre de taille notamment. La cohérence esthétique du cimetière peut ainsi être assurée par l'utilisation de monuments de qualité et moins chers de surcroît. Les monuments sont proposés à des prix variant entre 200 et 400 €, soit moins de 10 % du prix du neuf (en sus du coût de la restauration). Cette action menée en faveur de la préservation du patrimoine bâti, s'appuie sur des fiches de présentation des sépultures intéressantes, comparables à celles de l'inventaire actuellement mené par la Ville de Paris.

Réemploi de chapelles en columbarium

Afin de répondre aux nouvelles pratiques funéraires et notamment à l'augmentation du taux de crémation, une nouvelle offre a été développée par le service des cimetières. Certaines chapelles de qualité n'étant plus entretenues par les familles concernées peuvent être reprises par la Ville afin d'être transformées en columbarium. La sépulture devient ainsi un équipement municipal et contribue à la préservation de l'identité du lieu tout en permettant l'avenir en terme de gestion.

Politique d'aide à l'entretien de sépulture

Un petit guide à l'usage des personnes souhaitant entretenir une sépulture a été créé en juin 2011 à l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication, le Laboratoire de recherche des monuments historiques et les Appels d'Orphée. Il s'agit d'une brochure qui montre les gestes simples pour nettoyer une sépulture sans l'abîmer (cf. annexe).

Sépultures contemporaines et renouvellement des concessions

En dehors des monuments conservés en revente conditionnelle, les cimetières parisiens intra-muros ne pratiquent pas de vente à l'avance de concession. Par conséquent, dans la majeure partie des cas, la vente de concession se fait sur décès. Pour une bonne gestion de son activité funéraire, la conservation doit donc disposer de terrains libres à la vente sur décès dans plusieurs zones du cimetière.

11 – Cf. CAUE de l'Ain, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie, textes : Céline Eyraud, Joseph Rigot, *Construire le cimetière de demain, clés de gestion et de valorisation*, 2010 p.24



Être attentif aux abords (en orange) des sépultures identifiées comme monuments exceptionnels

Il convient de préciser qu'au moment de la vente sur décès, ni la famille ni l'administration ne sont en état de connaître le type de monument qui sera installé sur la concession. La pose du monument a parfois lieu plus de 6 mois après l'inhumation. Ainsi, l'intégration de monuments nouveaux est un sujet qui mérite réflexion. D'une part parce que l'offre funéraire commune mériterait d'être améliorée. D'autre part parce que la création de monuments contemporains exceptionnels devrait être encouragée.

Par ailleurs, de nouvelles formes de sépultures végétalisées de qualité ont été repérées sur le site. Ces dernières font écho aux végétations d'accompagnement de certaines jardinières posées sur des coffres. De plus elles contribuent au maintien d'une biodiversité variée.

Le cahier des charges qui donnera un cadre pour gérer les évolutions du patrimoine funéraire à l'issue de son inventaire, devra comporter des prescriptions sur les qualités de mise en œuvre des monuments mais aussi des caveaux.

En effet, de nombreuses réclamations (suscitant des contentieux) sont adressées par les concessionnaires à la municipalité pour l'altération des caveaux par les racines des arbres d'alignement. Les matériaux mis en œuvre aujourd'hui sont de bien moindre qualité qu'ils ne l'étaient dans le passé : un béton maigre résiste moins bien aux pressions des racines qu'un mur en meulière du passé... En revanche, le service de l'arbre constate que les concessions nouvellement creusées ont tendance à couper les racines de l'arbre qui gêne le volume nécessaire au caveau. Puisqu'une racine coupée met l'arbre en péril, il conviendrait d'anticiper ces désagréments.



Sépulture exceptionnelle à l'échelle du cimetière

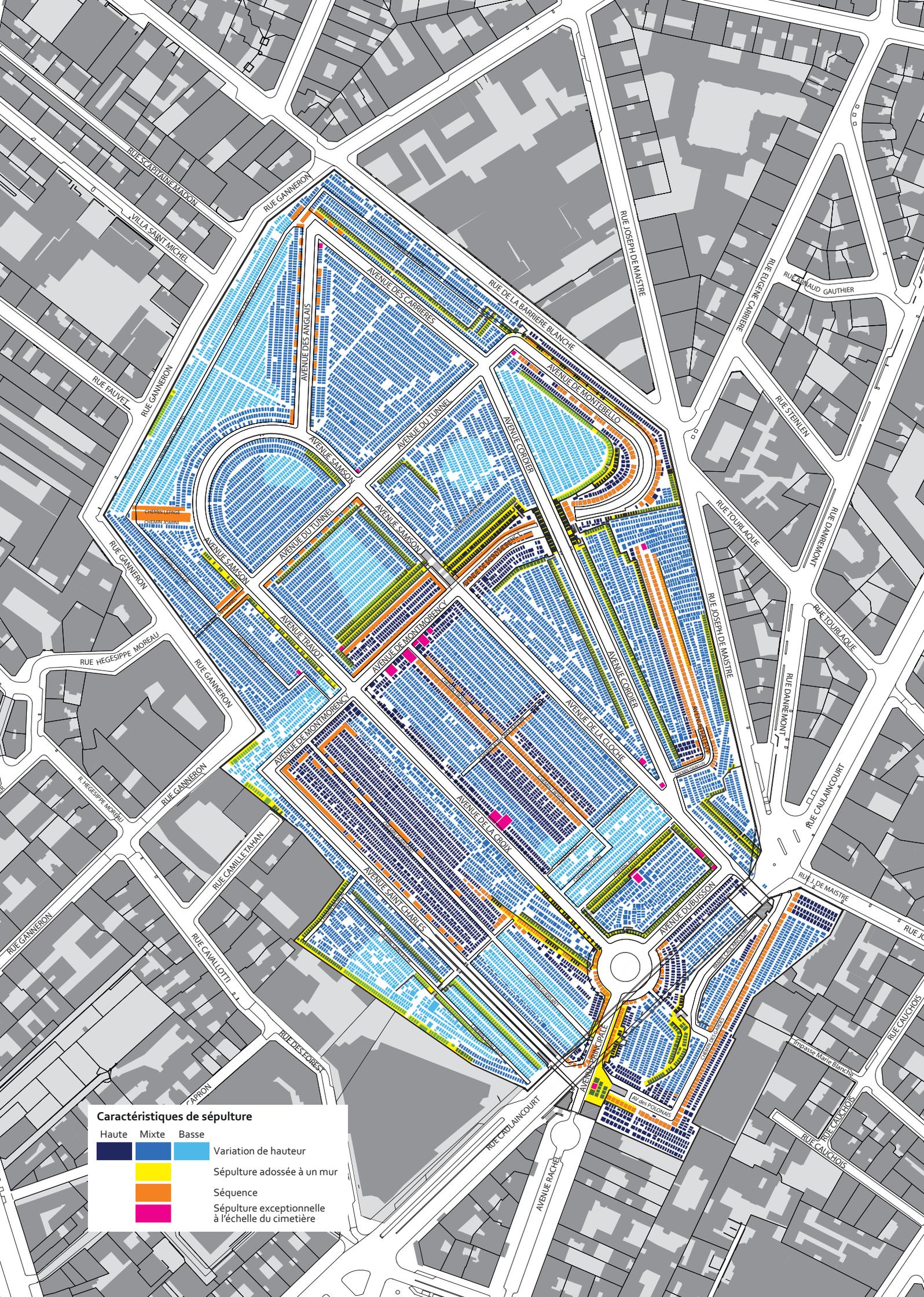


© Musée Carnavalet - Mairie de Paris



Sépultures exceptionnelles





Caractéristiques de sépulture

Haute Mixte Basse

■ ■ ■ Variation de hauteur

■ Sépulture adossée à un mur

■ Séquence

■ Sépulture exceptionnelle à l'échelle du cimetière

■	■	■	Variation de hauteur
■			Sépulture adossée à un mur
■			Séquence
■			Sépulture exceptionnelle à l'échelle du cimetière

→ Préconisations « sépultures »

Un cahier des charges pour une politique de reprise

1/Élaborer un plan de gestion, un outil cartographique numérique et un cahier des charges appuyés sur les entités paysagères du cimetière. Orienter, dans la mesure du possible, la répartition dans le cimetière des nouvelles sépultures selon le type de sépulture souhaité (végétation intégrée, hauteurs variables, etc.). Le choix de l'emplacement dans le cimetière devrait valoriser et conforter l'identité du cimetière. Par exemple, un concessionnaire désireux de construire un monument haut serait ainsi orienté vers les alignements discontinus, afin de compléter leur structure, ou aux angles des carrefours inexploités. Le futur cahier des charges pourra prescrire certaines caractéristiques de formes et de matériaux.

2/Mener une politique de reprise qui permette de disposer d'une réserve diversifiée à proposer aux familles.

3/Être attentif aux abords des sépultures identifiées comme monuments exceptionnels. Exemple spécifique d'actualité : une série de vingt tombes de la division 22 en contrebas d'une sépulture néo-gothique.

4/Informers les familles des prescriptions du futur plan de gestion et de son cahier des charges.

5/Engager un dialogue avec les marbriers pour une offre funéraire commune adaptée.

6/Inciter à la réutilisation des monuments existants pour la valorisation et la pérennisation des qualités architecturales du cimetière.

7/Encourager la revente conditionnelle de monuments conservés : préserver l'identité du cimetière sans compromettre le maintien de son activité funéraire. Certains monuments remarquables pourront ainsi être pérennisés et mis en valeur.

8/Poursuivre l'inventaire du cimetière, en faveur de ces démarches à forte valeur patrimoniale et environnementale.

9/Réemployer des chapelles en columbarium en développant une nouvelle offre cinéraire.

10/Donner systématiquement aux familles endeuillées *Un petit guide à l'usage des personnes souhaitant entretenir une sépulture à la conservation* du cimetière.

11/Respecter quelques conditions pour la création de nouvelles concessions : Inciter à la création de sépultures végétalisées, qui, si elles sont bien conçues, demandent moins d'entretien que la pierre, reviennent probablement moins cher et présentent un intérêt environnemental indéniable.

12/Prêter une attention particulière aux nouvelles sépultures :

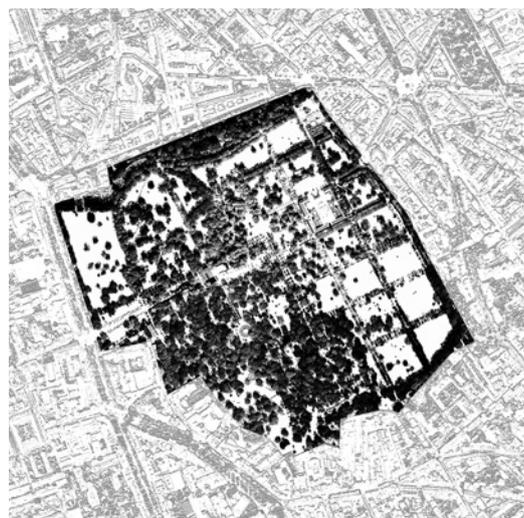
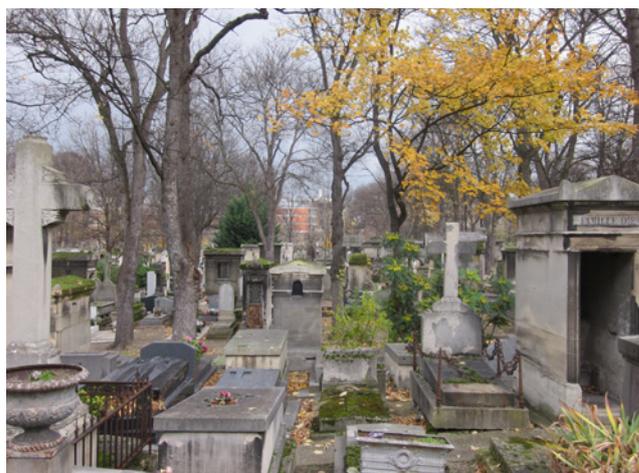
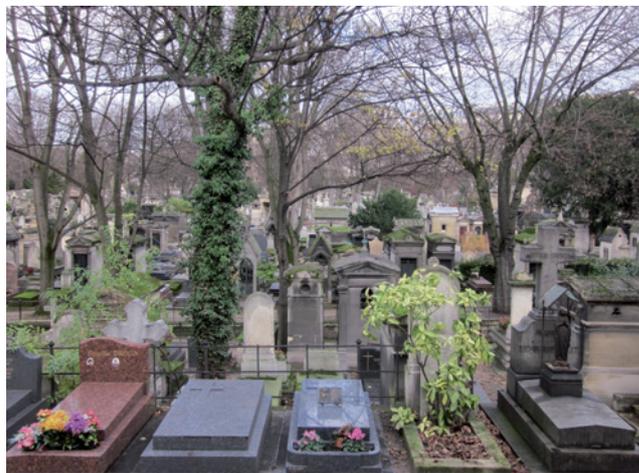
- dans les lieux singuliers et aux carrefours,
- aux abords des sépultures remarquables.

2.4. La végétation

La mission principale d'un cimetière est d'offrir des lieux d'inhumations de qualité, de permettre le **recueillement**, d'assurer la sécurité des sépultures et d'offrir des espaces de méditation et de mémoire de qualité. S'ajoutent aujourd'hui une **valeur patrimoniale et touristique**, liée à l'ancienneté des cimetières intramuros, une **valeur d'espace de proximité**, due au changement des mentalités (le public les considérant de plus en plus comme des parcs) et une **dimension écologique** à l'échelle de la ville. À ce titre, les trois grands cimetières parisiens forment des respirations dans le tissu urbain dense de la capitale. La quantité, la qualité et la diversité des plantations qu'ils abritent font des cimetières parisiens de réels espaces de nature dont la présence est un enjeu majeur pour la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

La végétation du cimetière Montmartre regroupe les quatre grandes strates de la végétation, réparties sur l'ensemble de l'espace dans des proportions très diverses :

- La **strate muscinale**, la plus discrète, très importante pour la biodiversité du cimetière (sur les sépultures et les ouvrages en majorité) ;
- La **strate herbacée**, la plus rare, présente essentiellement sur le rond-point central et quelques espaces jardinés et représentée, de manière aléatoire, par les fleurissements en pots ou en pleine terre des sépultures ;
- La **strate arbustive**, la plus complexe, regroupant les grimpanes couvrant le mur d'enceinte et les ouvrages de terrassement, les arbustes en port libre et les quelques haies taillées, héritées des travaux de requalification des années 80, et les arbustes compagnons ;
- La **strate arborée**, la plus marquante, assurant la structure du paysage par les alignements accompagnant les avenues du cimetière, les arbres isolés de haute tige et les arbres compagnons, tous en port libre.



Cimetière parisien du Père-Lachaise
 Superficie : 43,20 ha
 Périmètre clôture : 2,82 km
 Nombre de divisions : 97
 Nombre de concessions : 70 000
 Nombre d'arbres : 3 967
 (≈ 1 arbre pour 18 concessions)



Cimetière parisien de Montparnasse
 Superficie : 19 ha
 Périmètre clôture : 2,47 km
 Voies : 6,9 km
 Nombre de divisions : 29
 Nombre de concessions : 35 000
 Nombre d'arbres : 1 200
 (≈ 1 arbre pour 29 concessions)



Cimetière parisien de Montmartre
 Superficie : 11 ha
 Périmètre clôture : 1,5 km
 Voies : 2,8 km
 Nombre de divisions : 33
 Nombre de concessions : 21 500
 Nombre d'arbres : 793
 (≈ 1 arbre pour 27 concessions)

© InterAtlas

0 500 m

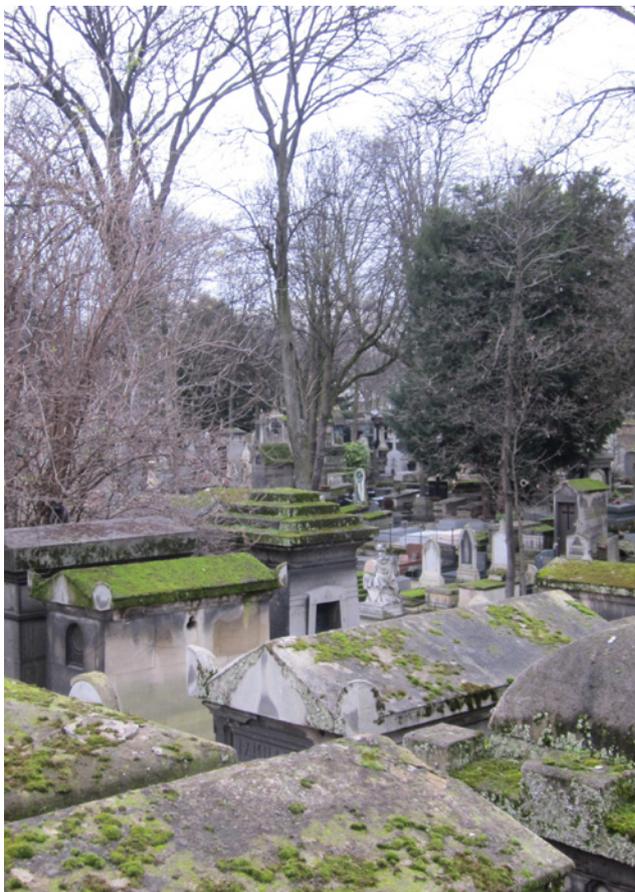
La strate muscinale

La strate muscinale est présente sur l'ensemble du cimetière. Située au ras du sol, cette strate très riche bien que peu visible et très morcelée se développe sur les sépultures et sur les ouvrages (murs, marches, contremarches), et ponctuellement sur les sols peu fréquentés. Elle est parfois aussi présente sur les monuments eux-mêmes. Afin de favoriser la conservation de la pierre, le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques préconise un traitement biocide tous les deux ans pour la faire disparaître. L'aspect écologique de cette strate muscinale se trouve donc en contradiction avec la pérennité de la pierre de certains monuments.

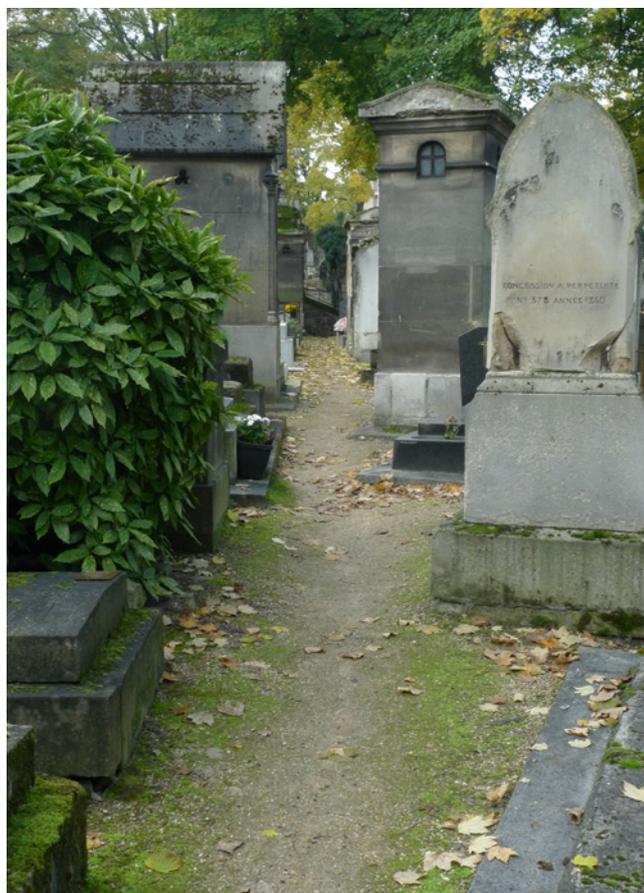
Elle est composée de mousses, de lichens terrestres, de champignons et de diverses plantes naines qui représentent un grand intérêt pour la micro faune (vie des micro-organismes, insectes à différents stades larvaires, manne pour les oiseaux entre autre).

Préconisations

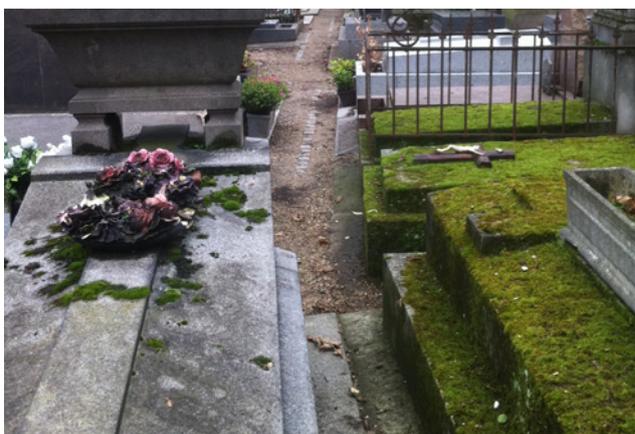
Malgré son intérêt écologique, la strate muscinale est menacée, en effet elle évoque un aspect de ruine et d'abandon de l'espace et des monuments qu'elle colonise. Dans le cadre d'un plan de gestion, il sera important de penser à la place de la strate muscinale dans le cimetière Montmartre, afin de la préserver et de la valoriser comme un des aspects de l'esprit romantique du cimetière et un maillon essentiel de sa biodiversité. Une réflexion devra être menée sur la place de cette végétation dans le paysage du cimetière (esthétique et symbolique) pour développer une communication auprès des concessionnaires et adopter des principes cohérents de gestion sur l'ensemble du cimetière.



Présence de la strate muscinale sur les chapelles et coffres hauts



Exemple de développement de mousses sur les parties non circulées d'un chemin en stabilisé



Exemple de sépultures support de la strate muscinale

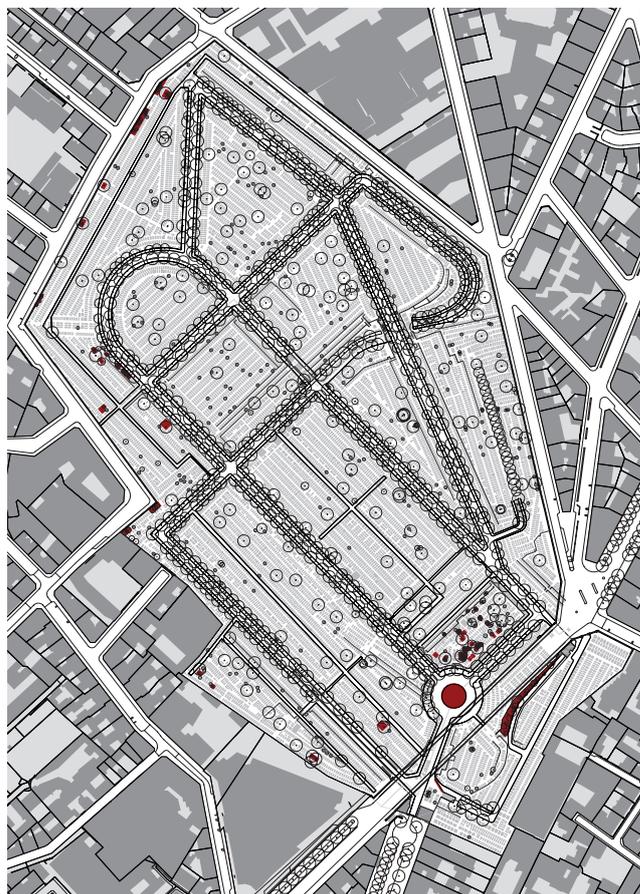
La strate herbacée

La strate herbacée est très peu présente dans le paysage du cimetière Montmartre avec seulement 400 m², soit environ 0.4 % de la superficie totale du cimetière.

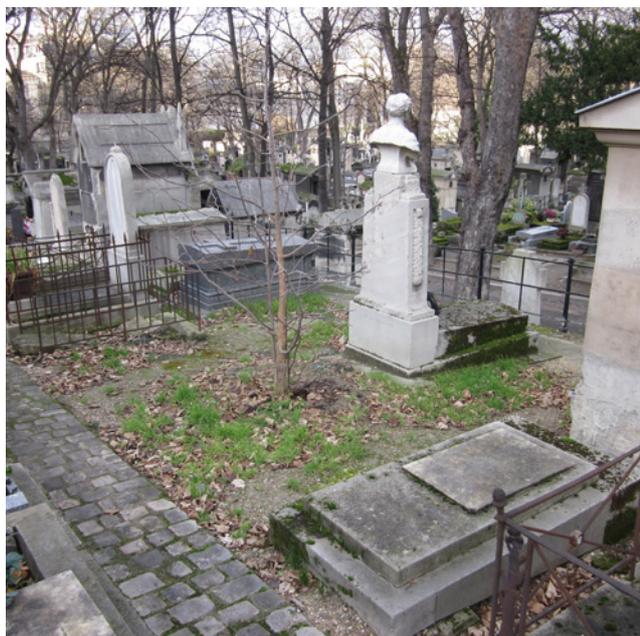
On la retrouve pour l'essentiel sur le rond-point d'entrée (200 m²), couvert d'un gazon au milieu duquel se déploie un massif fleuri renouvelé 3 fois par ans et, en face de l'entrée, une jardinière le long du mur qui reprend les mêmes plantations sur une terre maintenue à nue. Un espace enherbé ressemblant à une forme de pré-verdissement dans la division 12 est un exemple de la place que pourrait occuper la strate herbacée dans ce cimetière. Cet aménagement représente en effet un temps calme, à la fois valorisant et apaisant au cœur du cimetière. Plus ponctuellement, la strate herbacée se développe au pied des massifs arbustifs et dans quelques interstices pas ou peu fréquentés. Les plantations accompagnant des sépultures, qu'elles soient en pots ou en pleine terre, forment la majeure partie de la strate herbacée. Ces plantations sont aléatoires, irrégulières, imprévisibles et changeantes au cours de l'année.

Préconisations

La strate herbacée est une composante fondamentale pour le développement de la biodiversité. Cependant, dans un espace tel qu'un cimetière parisien, son développement est restreint par un désherbage régulier. Dans le cadre d'un plan de gestion, il sera important de définir les lieux tels que les pieds d'arbres, les trottoirs des avenues, les interstices non circulés et la base du mur d'enceinte du cimetière qui pourraient être investis pour le développement d'une strate herbacée riche et peu exigeante en entretien. Une palette végétale devra être étudiée et les moyens de gestion précisés.



La strate herbacée



Exemple de développement de la strate herbacée au sein de la division 12



Verdissement du rond-point

La strate arbustive

La strate arbustive est complexe et est aujourd'hui exploitée et gérée de manière hétérogène. Nous remarquons 4 types d'arbustes : les grimpantes, les haies taillées, les arbustes compagnons plantés sur les sépultures et les arbustes plantés sur l'espace public.

Cette strate végétale, aussi diversifiée soit elle, participe fortement à la constitution des ambiances du cimetière, apportant la couleur, le relief et des formes très particulières. La faible hauteur de cette strate la rend très présente dans la perception de l'espace, elle peut permettre de cadrer des vues, orienter le cheminement ou souligner un élément particulier.

● Les grimpantes

Les plantes grimpantes se développent sur les murs et talus du cimetière et, ponctuellement, sur quelques sépultures.

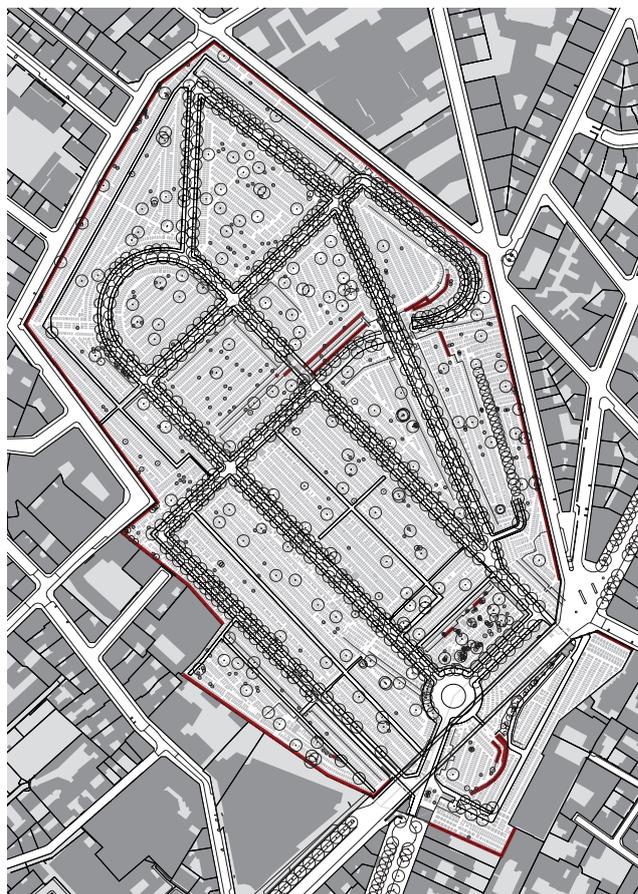
L'enceinte du cimetière est plantée de grimpantes sur 80 % de son linéaire (1 200 mètres). Pour la plupart, ces plantations semblent être héritées du projet de requalification qui s'est déroulé au cours des années 80. Ces plantations de lierre et de vigne vierge dans leur grande majorité prennent racine dans des carrés de pavé qui évoquent les contreforts du mur. L'ensemble du mur d'enceinte était couvert de grimpantes, mais des questions d'entretien ou des conflits avec les riverains ont fait disparaître les 20 % manquant. Or, la végétalisation du mur d'enceinte joue un rôle prépondérant dans la relation du cimetière à la ville et est un des maillons essentiels de la biodiversité du cimetière (voir à ce sujet l'étude de la biodiversité du cimetière Montmartre menée en 2011 par l'Agence d'Écologie Urbaine de la DEVE).

Un grand nombre de sépultures sont également plantées de grimpantes. Cette végétation recouvre parfois totalement la sépulture et par endroits colonise le mur, le sol ou la sépulture voisine, selon l'entretien qui en est fait par les familles.

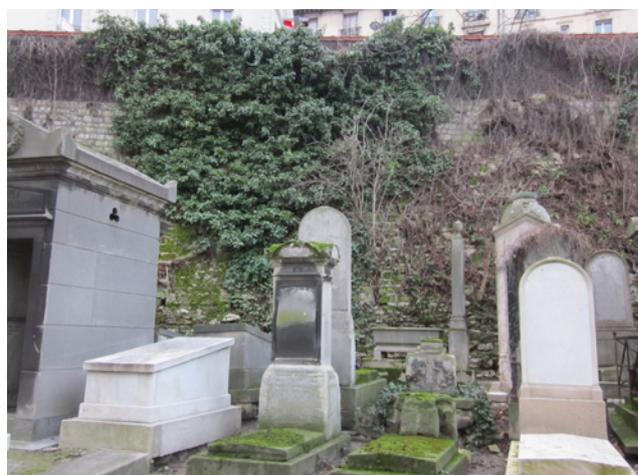
Préconisations

Les plantes grimpantes du mur d'enceinte ont un rôle écologique et esthétique fondamental dans la constitution à la fois d'une liaison verte circulaire et d'un fond de perspective végétalisé. Cette végétation est à préserver et à développer. Dans le cas de replantations, le choix des essences devra se porter vers une palette végétale plus favorable à la biodiversité, tels que les lierres et les clématites.

La présence de grimpantes sur les ouvrages de soutènement invite à une réflexion plus approfondie. En effet, les ouvrages gagnés par le lierre participent à l'esprit romantique du cimetière, mais la place donnée à la végétation et celle réservée à la lecture de l'ouvrage doivent être pensées à l'échelle du cimetière.



La strate arbustive : les grimpantes



Exemple de grimpante sur le mur d'enceinte de la division 2



Développement des grimpantes sur le mur d'enceinte, les murs de soutènement et les sépultures, division 17

● Les haies

Parmi les arbustes présents au sein du cimetière, on compte 4 haies taillées, qui totalisent 125 mètres linéaires.

Les 4 haies se répartissent comme suit :

- Le long de l'avenue Saint-Charles deux petits tronçons de haie occupent les pieds d'arbres, empêchant la circulation piétonne sans apporter de structure particulière à l'espace.
- Dans la division 33, une haie vient clore un espace jardiné. Ici la haie divise plus qu'elle ne structure.
- Dans la division 1, le long du mur bordant la rue Joseph-de-Maistre, la haie, peu visible derrière les sépultures, double une belle plantation de grimpanes.
- Dans la division 1 toujours, une longue haie souligne le couronnement du mur de soutènement, lui donnant une présence unique dans le cimetière.

Préconisations

La taille régulière de la végétation a pour objectif de renforcer le caractère architectural du végétal. Une haie taillée souligne, accompagne, prolonge une composition, or ici les quelques haies relevées ne semblent pas ou plus jouer ce rôle, leur suppression est donc à programmer, mise à part la haie de couronnement du mur située dans la division 1.

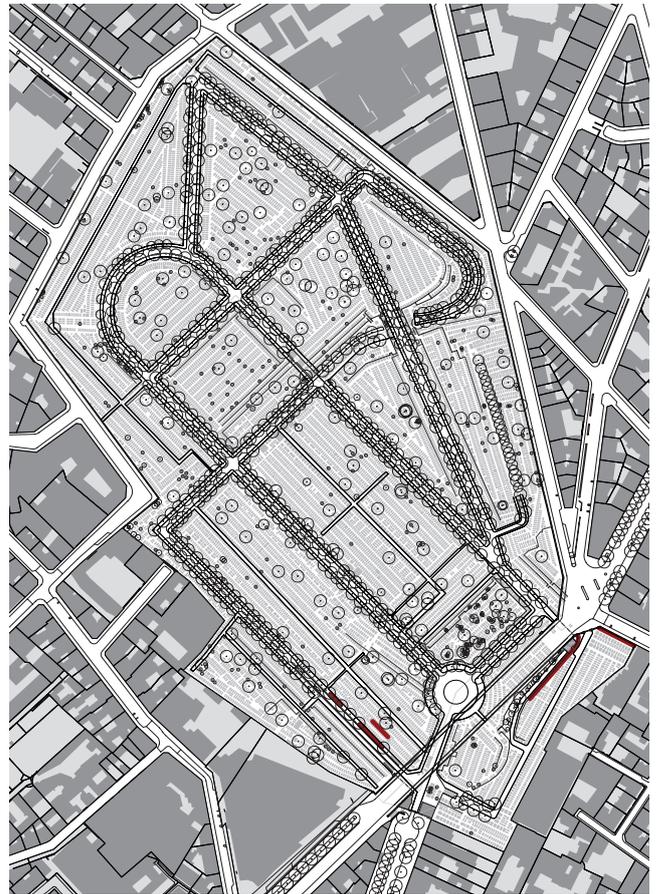
● Les arbustes plantés sur l'espace public

Nous comptons environ 87 arbustes plantés sur l'espace public du cimetière. Pour la plupart ces arbustes sont l'héritage d'un projet de requalification mis en œuvre par Pierre Lafon, dans les années 80.

Les arbustes se répartissent très irrégulièrement sur l'ensemble de cimetière. La division 19 est sans doute la plus jardinée de toutes les divisions. Les divisions 33, 8, 14, 32 et 11 portent elles aussi des espaces jardinés, plus ou moins nombreux et étendus, majoritairement au pied du mur d'enceinte.

Préconisations

Ces arbustes donnent un caractère très jardiné au cimetière. Regroupées en petits espaces, ces interventions ne sont pas à l'échelle du cimetière et le choix d'essences horticoles ne correspond pas à proprement parler à l'ambiance romantique du cimetière Montmartre. Une réflexion sur la place, le dimensionnement et le choix des essences des massifs arbustifs dans le cimetière devra être élaborée en tenant compte à la fois de leur rôle esthétique, structurel et écologique.



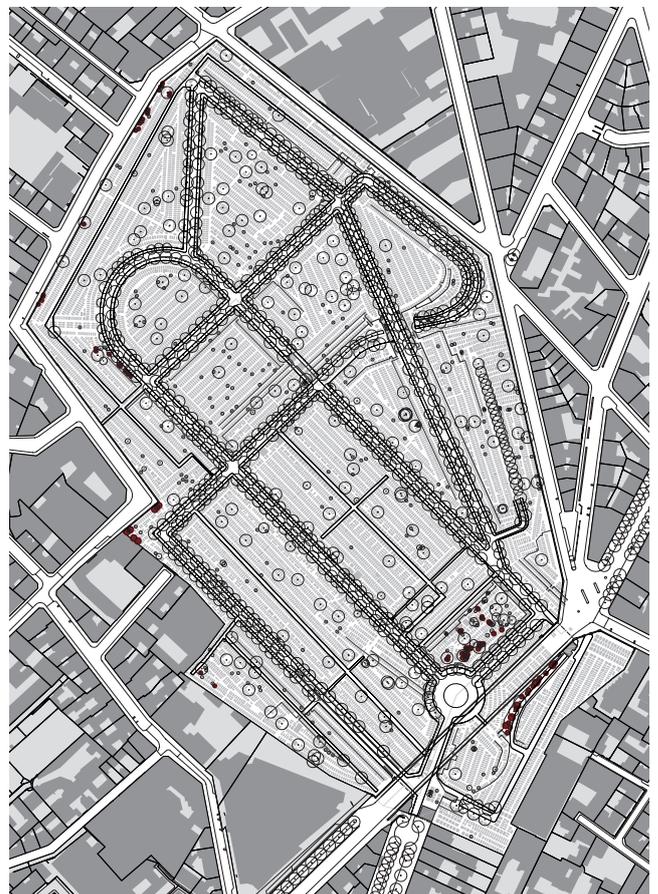
Les haies



Haies



Arbustes isolés



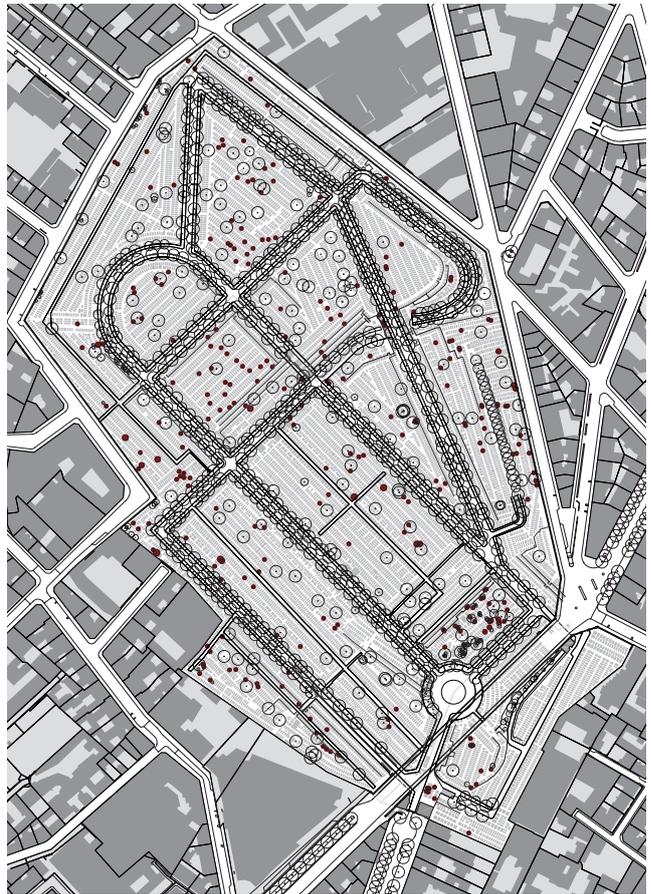
Les arbustes dans l'espace public

● Les arbustes compagnons

269 arbustes compagnons existent à ce jour, répartis de façon irrégulière sur l'ensemble du cimetière. Ils participent activement à l'esthétique du cimetière par la présence végétale mêlée aux sépultures.

Préconisations

Il existe une grande variété d'arbustes dans le cimetière Montmartre avec cependant une forte prédominance de l'Aucuba japonica, sans doute liée à ses qualités de résistance au climat, de faibles besoins en entretien et de persistance du feuillage. À l'inverse, on note une très faible présence de nouvelles plantations d'If et de Houx qui traditionnellement peuplaient les cimetières. Les autres essences sont ponctuelles et apportent une grande variété de formes, de couleurs, d'odeurs, de feuillages et de floraisons.



Les arbustes compagnons



En 1874, Maxime du Camp notait dans la Revue des Deux Mondes que « des cyprès énormes montaient au-dessus des mélèzes et des saules pâlisants ; les tombes renversées, gisaient sur le sol avec des attitudes désespérées ; des clématites, des aubépines, des chèvrefeuilles, des rosiers qu'on n'avait jamais taillés s'allongeaient sur les pierres disjointes ; des ramiers roucoulaient sur les branches, des lézards couraient à travers les racines. »

Maxime du Camp, « les cimetières de Paris »,
La Revue des Deux Mondes, avril 1874, p. 837.



Exemples de la diversité des formes, ports et essences des arbustes compagnons

La strate arborée

La strate arborée joue un rôle important dans le paysage du cimetière Montmartre. Elle est composée d'une forte structure d'arbres d'alignement accompagnant les allées principales, d'arbres isolés au cœur des divisions et d'arbres compagnons associés aux sépultures.

Qu'ils soient caducs ou persistants, les arbres du cimetière forment un premier plan qui met à distance la ville; ils offrent une ombre fraîche et apaisante dans ce milieu fortement minéral et symbolisent le lien entre la terre et le ciel; ils sont autant d'éléments repères dans les divisions et, selon leur densité, ils participent à la création des différentes ambiances du cimetière, allant de la clairière à une ambiance de sous-bois très particulière ici.

● Les arbres d'alignement

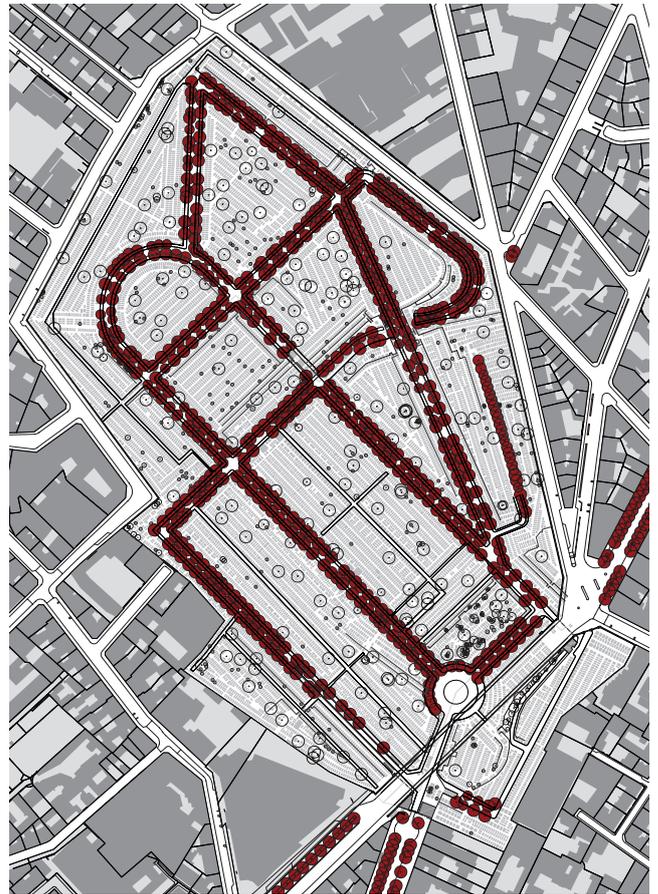
Les quelques 600 arbres d'alignement qui accompagnent le tracé des avenues offrent une structure forte et lisible à l'échelle du cimetière.

La monotonie relative des alignements d'Érables Sycamore (*Acer pseudoplatanus*), si elle peut sembler d'une faible valeur sur le plan de la biodiversité et présenter une fragilité aux maladies telles que la suie (due au développement d'un champignon: *Cryptostroma corticale*), est cependant garante de l'intégrité de la structure spatiale de l'ensemble et participe à la lecture évidente de l'esprit rationaliste qui a présidé au tracé de ces avenues et à la gestion du site telle qu'elle se pratique aujourd'hui encore. Cette monotonie est également porteuse d'une certaine mélancolie qui convient parfaitement à l'esprit du cimetière. Cette structure présente des signes de renouvellements ponctuels et réguliers (plus de 10 % des arbres ont fait l'objet d'un renouvellement récent et environs 10 % il y a plus de 10 ans). Cette pratique permet d'éviter le vieillissement de la population tout en assurant la pérennité de la structure.

Préconisations

Aujourd'hui, la politique de la DEVE et du Service de l'Arbre en particulier n'est plus aux plantations mono spécifiques, mais à la recherche d'une plus grande diversité. À ce titre elle pourrait envisager des renouvellements par tronçons, impliquant l'abatage et le remplacement intégral de portions d'alignement. Cette technique permettrait la mise en place d'un film anti-racinaire le long des allées (protégeant ainsi les concessions voisines contre un envahissement par le système racinaire), et la reprise du sol, de sa structure et de son revêtement par grandes portions. La longueur des sections devra prendre en compte l'étendue des perspectives et la cohérence de la composition.

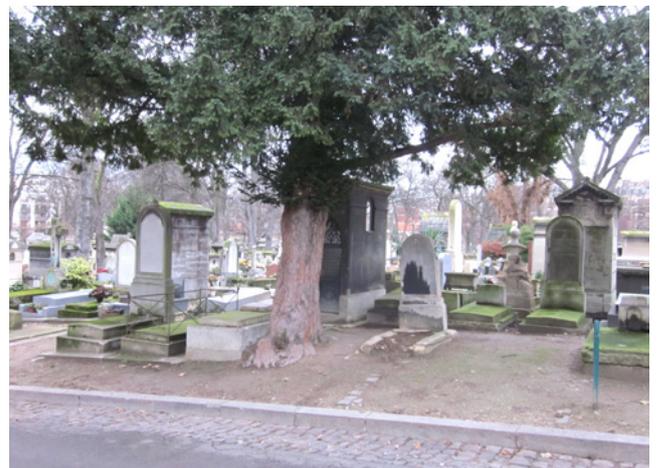
Le remplacement des alignements d'érables pour une plus grande biodiversité et une meilleure pérennité de l'ouvrage ne devra pas, cependant, apporter une trop grande diversité de gabarit, de port et d'ombrage sur l'ensemble des allées afin de conserver l'homogénéité rationaliste de la structure.



Les arbres d'alignement



Alignement de l'avenue Hector Berlioz



Arbre compagnon sur l'avenue Travot

● Les arbres des divisions

Les arbres isolés et les arbres compagnons forment ensemble la seconde partie de la strate arborée, disséminée à l'intérieur des divisions, suivant la volonté des concessionnaires pour les arbres compagnons et de façon opportuniste pour les arbres isolés, qu'ils s'agissent d'arbres spontanés récupérés en gestion par les services de la ville ou d'arbres plantés dans le but de constituer ou de préserver un couvert arboré.

• Les arbres isolés

Le cimetière du Montmartre compte quelques 133 arbres isolés. Sont regroupés dans la catégorie arbres isolés l'ensemble des arbres plantés sur l'espace public et l'ensemble des arbres compagnons ayant fait l'objet d'une reprise par les services de gestionnaires de la ville. Ces arbres, d'essences et de ports très divers, sont répartis de manière hétérogène et aléatoire sur l'ensemble du site.

La présence d'arbres isolés dans les divisions participe activement à la constitution des différentes ambiances du cimetière. Certains secteurs ont ainsi des qualités proches du sous-bois et d'autres paraissent nus et minéraux, ponctués de quelques rares arbres repères (division 8 et 9) ou d'arbres sculpturaux (division 26, 27, 28 et 29).

Préconisations

Ce paysage dont nous profitons aujourd'hui est le fruit d'une lente évolution organique de l'ensemble et d'une gestion au coup par coup de ce patrimoine. Aujourd'hui le paysage du cimetière Montmartre a besoin d'une plus grande vision et d'une gestion planifiée.

La gestion effectuée par le Service de l'Arbre (taille, abattage, plantations) se fait à mesure des moyens et des besoins rencontrés, favorisant principalement le maintien de l'existant. Un plan de gestion cohérent sur l'ensemble de cimetière devra permettre de définir une vision claire de la place de l'arbre au sein des divisions, de l'espace qui lui est nécessaire pour se développer (distance par rapport aux sépultures et ouvrages les plus proches), de la gestion de son pied (un sol vivant, perméable, faisant une place à la strate herbacée le cas échéant), du choix des essences (port, gabarit, etc.), du nombre et/ou du type de couvert recherché.

• Les arbres compagnons

59 arbres compagnons ont été recensés, soit 59 sujets de plus de 6 m de hauteur, d'essence, d'âge, de taille et de port très variés, poussant sur une concession encore visible et n'ayant apparemment pas fait l'objet d'une reprise de gestion. Un recensement plus fin des arbres ayant effectivement fait l'objet d'une reprise devra être mené par les services de la ville.

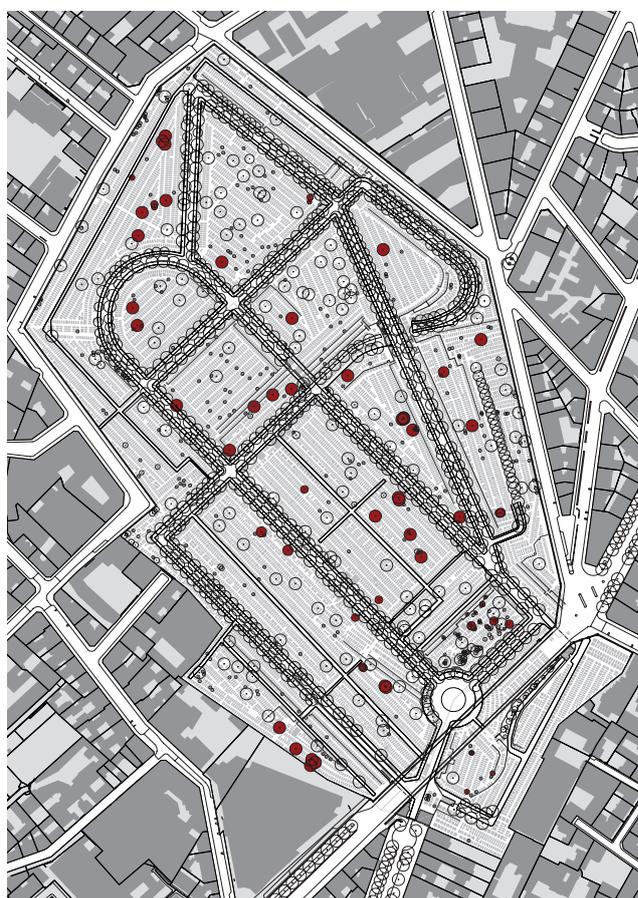
Préconisations

Les arbres accompagnant une sépulture, plantés et entretenus par la famille du défunt, sont de natures et de formes très variées; ils soulèvent aujourd'hui de grandes interrogations quant à leur gestion future. Plantés au cœur des sépultures et relevant de la gestion privée, leurs racines envahissent les caveaux voisins, les chemins et les murets, mettant en péril ces ouvrages.

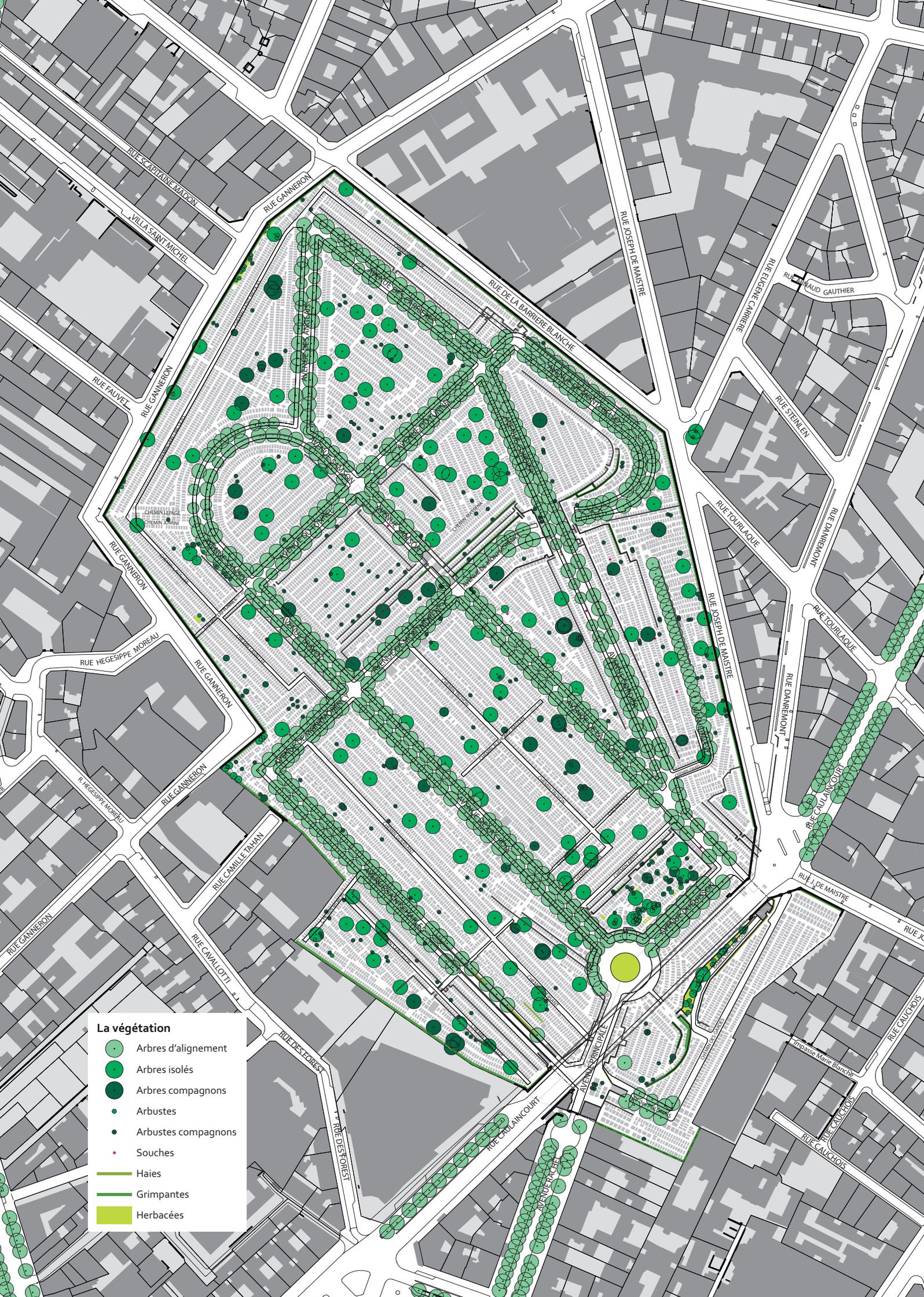
L'encadrement des arbres compagnons par les concessionnaires et les services de la ville devra faire l'objet d'une réflexion de fond afin d'assurer une gestion sur le long terme, la sécurité des sépultures et des ouvrages voisins et le bon développement des sujets.



Les arbres isolés



Les arbres compagnons



- La végétation**
- Arbres d'alignement
 - Arbres isolés
 - Arbres compagnons
 - Arbustes
 - Arbustes compagnons
 - Souches
 - Haies
 - Grimpantes
 - Herbacées

→ Préconisations « végétation »

1/ Réfléchir à une valorisation de la strate muscinale comme un des aspects de l'esprit romantique du cimetière et un maillon essentiel de sa biodiversité tout en préservant au mieux la conservation des sépultures.

2/Définir une stratégie pour le développement d'une strate herbacée fondamentale pour le développement de la biodiversité. Cette végétation, riche et peu exigeante en entretien, trouvera sa place sur des lieux tels que les pieds d'arbres, les trottoirs des avenues, les interstices non circulés et la base du mur d'enceinte.

3/Renforcer la présence des plantes grimpantes sur le mur d'enceinte pour constituer à la fois une liaison verte circulaire et un fond de perspective végétalisé. Le choix des essences devra se porter vers une palette végétale la plus favorable à la biodiversité.

4/Supprimer les haies taillées, ne faisant plus sens ici, mise à part la haie de couronnement du mur située dans la division 1.

5/Conforter la présence d'arbustes en port libre, d'essences, de formes et de dimensions variées, sur l'ensemble du cimetière, tant sur l'espace public que sur les concessions, pour leur intérêt écologique et paysager.

6/Établir une stratégie de diversification des plantations d'alignement préservant cependant les qualités spatiales, paysagères et symboliques de la structure existante (hauteur, port, couvert, etc.).

7/Conforter la présence d'arbres au sein des divisions, en clarifiant leur statut public ou privé et en établissant un cahier des charges clair (distances par rapport aux sépultures, port, essence, hauteur, densité, etc.).

2.5. Une dimension écologique et climatique forte

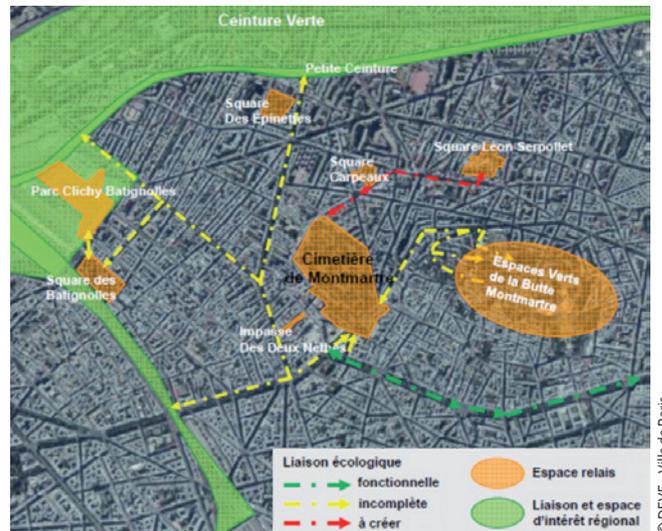
L'ensemble des éléments constitutifs du cimetière contribuent à la forte dimension écologique et climatique de ce lieu dans la ville. Cette imbrication entre ville et cimetière, sa topographie, la nature de ses sols, les sépultures et la végétation au cœur d'un tissu urbain dense et minéral doivent être identifiés et pris en compte dans toutes leurs dimensions. Ainsi, à l'avenir, le cimetière pourra contribuer plus fortement à la présence de la nature dans la ville et aider à la régulation du climat lors des épisodes caniculaires.

Le cimetière dans la trame verte et bleue

Les cimetières parisiens sont pris en compte dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue de Paris (TVB) et reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Écologique de la région parisienne (SRCE).

« Ils présentent la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine. »¹².

La présence de grandes voies plantées telles que l'avenue de



Liaisons écologiques potentielles dans le nord ouest parisien

© DEVE - Ville de Paris

Saint-Ouen et le boulevard des Batignolles pourrait permettre, dans un avenir proche, la mise en réseau du cimetière Montmartre avec la Ceinture Verte et le faisceau des voies ferrées de Saint-Lazare, qui sont des liaisons reconnues pour leur intérêt urbain par le SRCE. De plus la présence de nombreux espaces verts privés à proximité le fait participer à un réseau de liaisons en pas japonais non négligeable à l'échelle du quartier.

L'étude de la biodiversité du cimetière Montmartre menée par l'agence de l'écologie urbaine met en avant le rôle écologique fondamental de trois espaces : le mur d'enceinte peuplé de grimpanes, le secteur du perré de soutènement oblique à l'ouest du pont de la rue Caulaincourt et le talus de la rampe Caulaincourt.

LES HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

Domaine public

Hauteurs de la végétation dans les voies publiques, les infrastructures de transport, les terrains de sport, les cimetières, les jardins publics, les espaces de loisirs de plein air publics :

En mètres :



Espaces privés

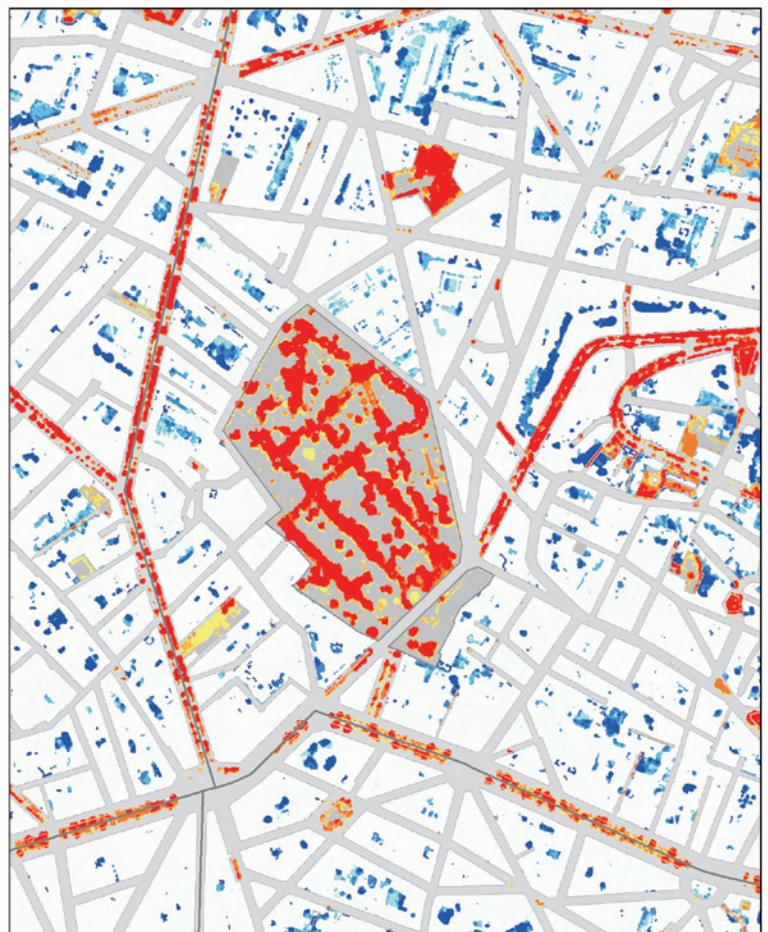
Hauteurs de la végétation hors des voies publiques, des infrastructures de transport, des terrains de sport, des cimetières, des jardins publics, des espaces de loisirs de plein air publics :

En mètres :



Source : APUR

0 100 Mètres



Le cimetière comme îlot de fraîcheur

L'étude de la thermo-photographie d'été du quartier de Montmartre nous indique que le cimetière est une source de fraîcheur remarquable.

Le cimetière est un lien dont la température est de 3 à 4° inférieure à celle des quartiers voisins. Cette fraîcheur influe sur la température des rues adjacentes. Elle se combine avec la fraîcheur émise par les arbres présents dans les rues et les parcelles voisines, notamment près de l'entrée principale du cimetière.

Ce phénomène s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- l'importance de l'ombre produite par les arbres et le mur d'enceinte qui limite le réchauffement des surfaces qu'elle couvre ;
- l'inertie thermique de la végétation qui réduit considérablement le rayonnement global du cimetière ;
- l'évapotranspiration de la végétation et l'évaporation des sols perméables (revêtement en terre et en stabilisé) des divisions
- l'inertie thermique de la végétation et le faible rayonnement des matériaux clair (tel que le stabilisé).

12 – Schéma Régional de Cohérence Écologique, Tome 3

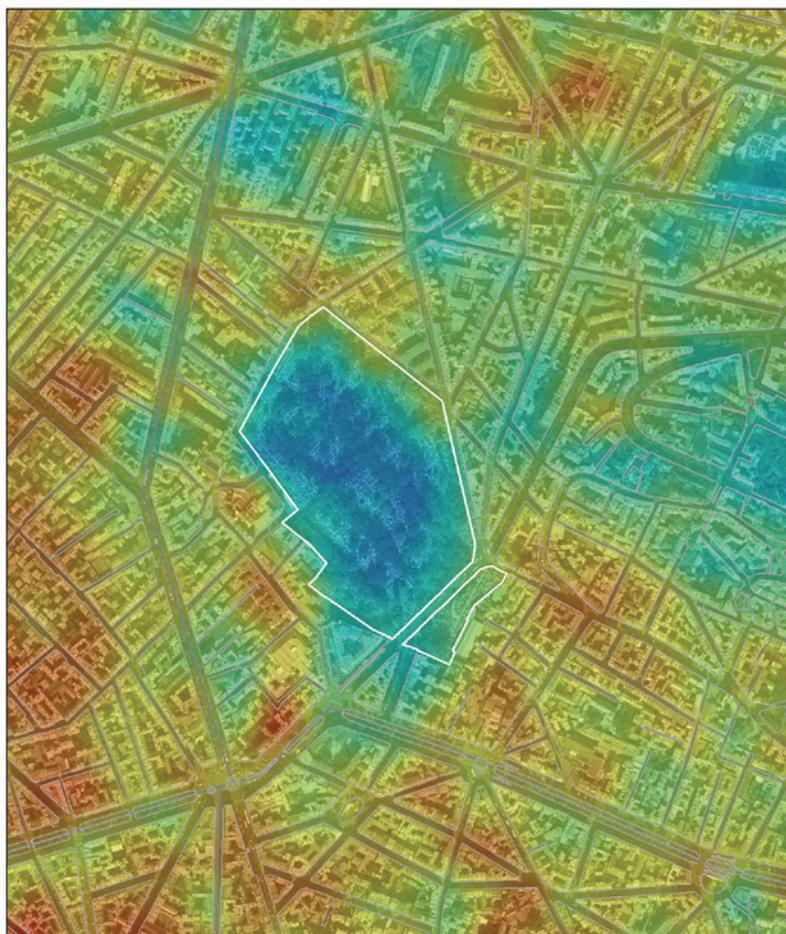
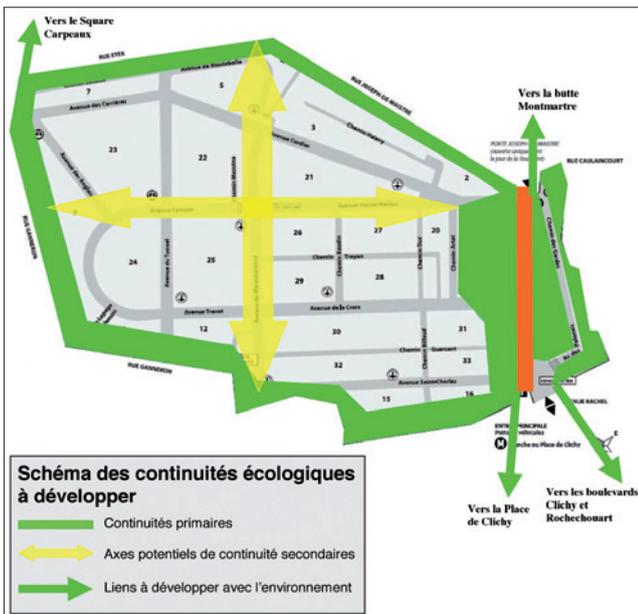
➔ Préconisations « dimension écologique et climatique »

1/ Renforcer le rôle dans la trame verte et bleue :

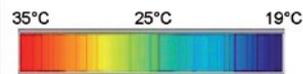
- développer une palette végétale adaptée et poursuivre les modes de gestion différenciés,
- renforcer le rôle majeur du mur d'enceinte et des talus et favoriser le déplacement des espèces depuis, vers et dans le cimetière, en synergie avec les espaces publics attenants.

2/ Renforcer le rôle d'îlot de fraîcheur en développant :

- le couvert végétal,
- les sols clairs et poreux voire engazonnés,
- l'infiltration des eaux de pluie dans toutes les divisions,
- en sensibilisant les concessionnaires sur l'impact de leur choix de sépulture.

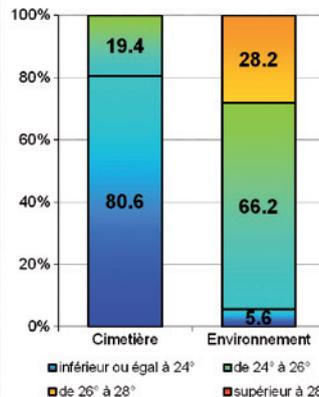


TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT



Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010, photo aérienne 2008 (c) InterAtlas

0 100 Mètres



REPARTITION DES T°

	Mini	Maxi	Moyenne
Cimetière	22.18	25.84	23.30
Environnement	22.18	28.02	25.35

